

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works Government Services Canada- Bid Receiving / Réception des soumissions 189 Prince William Street Room 421 Saint John New Brunswick E2L 2B9

# SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works Government Services Canada- Bid Receiving / Réception des soumissions 189 Prince William Street Room 421 Saint John New Bruns E2L 2B9 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Svcs, Federal Health Claims Pro	ocess			
Solicitation No N° de l'invitation Am		Ame	mendment No N° modif.	
51019-072007/K 003		003	3	
Client Reference No N° de réfe	érence du client	Date	e	
51019-072007		2013	013-03-26	
GETS Reference No N° de réfe	érence de SEAG			
PW-\$PWB-011-3203				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	l° V	ME
PWB-7-20036 (011)				
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2013-04-30	Atlantic Standard Time			
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adresse	er toutes questions à:		Bu	yer ld - ld de l'acheteur
Keith, Allan B.			pw	b011
Telephone No N° de téléphone	)	FAX	No.	- N° de FAX
(506) 636-4416 ( ) )		(506)	6) 636-4376	
(506) 636-4416 ( ) ) (506) 636-4376  Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:				
Instructions: See Herein				

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Addres	SS
Raison sociale et adresse du f	fournisseur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de télépho	ne
Facsimile No N° de télécopie	eur
•	orized to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom at titra de la narconne au	utorisée à signer au nom du fournisseur/
I Nom et title de la personne au	nonsee a signer aa nom aa roarmssear,
•	rire en caractères d'imprimerie)
•	•

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation  $51019 \hbox{-} 072007/K$ 

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif.  $003 \,$ 

File No. - N° du dossier PWB-7-20036 Buyer ID - Id de l'acheteur pwb011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# **QUESTIONS ET RÉPONSES**

Nota: Les questions sont numérotées sur réception à TPSGC. Dès qu'une réponse est prête, elle est publiée et s'accompagne de la question correspondante sur le site Web de MERX. Les soumissionnaires potentiels sont donc informés que les questions et les réponses peuvent être publiées sur le site Web de MERX sans suivre l'ordre des numéros attribués. Les questions ci-dessous ont été posées par les soumissionnaires. Conformément à l'article 13 des Instructions normalisées 2003 - Biens ou services - Les besoins concurrentiels (2012-11-19) qui ont été incorporés dans la demande de propositions (DP) conformément à l'article 2.1 de la DP, les questions et les réponses sont fournies aux soumissionnaires ci-dessous.

**Q40.** 6.14(6) - En ce qui concerne la présente section : est ce que sFTP constitue une solution de remplacement acceptable à un circuit T1 point à point comparativement à l'Internet? Dans la négative, l'entrepreneur installera t il le circuit T1 dans le centre informatique du Système d'information sur la santé des Forces canadiennes (SISFC)? Ou bien, le technicien en informatique des FC installera t il son circuit dans le centre informatique de l'entrepreneur?

A40. Le circuit T1 point à point est la méthode de communication approuvée pour le centre de données du Système d'information sur la santé des FC (SISFC) du centre de données du Réseau étendu de la Défense (RED). Le MDN installera le circuit T1 dans le centre de données du SISFC et il l'installera également dans celui de l'entrepreneur avec l'aide de ce dernier.

**Q43.** 6.14(9a) - Où se terminera le tunnel RPV dans le réseau du Ministère? Aux pare-feu du Ministère ou aux appareils fournis par l'entrepreneur?

R43. Le RPV se terminera aux appareils fournis et pris en charge par l'entrepreneur. Le dispositif de l'entrepreneur sera branché à une interface spécialisée sur un pare-feu du Ministère ou à un commutateur du Ministère utilisant une interface Ethernet en cuivre de 10/100/1000 Mo.

**Q44.** 6.14(9a) - Le RPV fait-il appel aux circuits Internet actuels qui se trouvent aux installations du Ministère ou l'entrepreneur fournit-il les circuits?

R44. Le RPV fera appel aux circuits Internet actuels dont la largeur de bande disponible est suffisante pour répondre aux besoins de connectivité de l'application. Il se peut que la largeur de bande soit insuffisante pour répondre aux besoins de transfert/migration de données, selon le moment de la journée et les volumes de données. Les circuits peuvent être soit partagés, soit utilisés expressément pour le RPV.

Solicitation No. - N° de l'invitation  $51019 \hbox{-} 072007/K$ 

003 File No. - N° du dossier

PWB-7-20036

Amd. No. - N° de la modif.

pwb011 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client 51019-072007

**Q51.** 6.27 (2.) (c.) - Veuillez nous donner le coût et le volume des appels provenant de l'étranger pour les trois dernières années ainsi que le(s) lieu(x) où ils ont été effectués.

R51. L'information sur le coût, le volume et la provenance exacte des appels effectués de l'étranger n'est pas disponible à l'heure actuelle. Toutefois, voici l'information concernant les lignes de demande :

Année financière 2009-2010 : 1 143 lignes de demande d'une valeur de 1 656 260,53 \$; Année financière 2010-2011 : 1 565 lignes de demande d'une valeur de 1 761 800,63 \$; Année financière 2011-2012 : 1 879 lignes de demande d'une valeur de 2 267 468,58 \$.

**Q87.** EDT - Sous section 6.18.8 - Tous les recouvrements à la suite de vérifications qui sont en suspens pour une année donnée doivent être payés au GC par l'entrepreneur, et leur règlement devient la responsabilité unique de l'entrepreneur, sauf entente contraire entre le chargé de projet et l'entrepreneur. L'entrepreneur peut-il vendre les créances douteuses non recouvrées à un tiers agissant à titre d'agence de recouvrement? La feuille de la ventilation des prix mentionne-t-elle que l'entrepreneur peut inclure le coût de cette responsabilité? Précisez les circonstances dans lesquelles le chargé de projet convient de continuer à être responsable des recouvrements importants.

R87. L'entrepreneur doit exercer la diligence requise dans ses efforts pour récupérer les fonds déterminés à la suite d'une vérification chez les fournisseurs. Bien que l'entrepreneur soit responsable des vérifications des fournisseurs et du recouvrement des fonds, les fonds non recouvrés ne sont pas sa responsabilité. L'entrepreneur travaillera avec le responsable du projet afin de déterminer s'il faut faire appel aux services d'un tiers agissant à titre d'agence de recouvrement pour le recouvrement découlant de vérifications.

**Q93.** EDT - Sous section 1.18.1 - Les vérifications du fournisseur peuvent-elles être propres aux différents ministères?

R93. Oui, les vérifications peuvent être propres aux différents ministères et faire partie du plan annuel ou être effectuées de façon ponctuelle.

**Q110.** 6.2.2.i. Qu'entendez-vous par " chaque ministère "? Est-ce que chaque ministère aura son propre code d'identification d'entreprise ou numéro de groupe?

R110. Chaque ministère a son propre plan. Le système doit pouvoir reconnaître la couverture liée à des plans distincts.

Solicitation No. - N° de l'invitation 51019-072007/K

003 File No. - N° du dossier

PWB-7-20036

Amd. No. - N° de la modif.

pwb011 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client 51019-072007

**Q111.** Feuille finale de ventilation des prix d'ACC. L'onglet de pré-mise en œuvre de cette feuille de travail ne contient pas toutes les activités indiquées au point 5.2.b de l'EDT. Pourriez-vous définir, grouper et aligner toutes les activités pertinentes énoncées au point 5.2.b de l'EDT dans les diverses parties de l'onglet de pré-mise en œuvre? De cette façon, l'information que reçoivent les divers entrepreneurs sera présentée uniformément.

- R111. L'État n'a aucune intention de comparer les feuilles de ventilation de prix des soumissionnaires, car seul le soumissionnaire retenu pour l'exécution du contrat est tenu de présenter cette information.
- **Q112.** Feuille finale de ventilation des prix d'ACC (onglet Exploitation et entretien). Pourriez-vous définir, grouper et aligner les sections pertinentes de l'EDT relativement aux sections "Fonctionnement général ", "Recherche et développement " et "Paiement en capital " de la feuille de travail? De cette façon, l'information que reçoivent les divers entrepreneurs sera présentée uniformément.
- R112. L'État n'a aucunement l'intention de comparer les feuilles de ventilation de prix des soumissionnaires, car seul le soumissionnaire retenu pour l'exécution du contrat est tenu de présenter cette information.
- **Q113.** Feuille finale de ventilation des prix d'ACC. L'entrepreneur est-il obligé de remplir la catégorie " profits " figurant dans chaque section de chaque onglet de la feuille de travail? Jugerez-vous que la soumission de l'entrepreneur est irrecevable si les profits sont inclus dans d'autres catégories de prix?
- R.113. Lorsqu'il y a lieu, les profits doivent être présentés. Inscrivez '' 0 \$ '' si aucun profit n'est prévu à l'égard d'un produit livrable en particulier.
- **Q115.** EDT, 6.26 (1), pg 68 Toutes les ressources de l'entrepreneur qui auront accès aux renseignements sur les employés de la GRC doivent détenir une cote de fiabilité de la GRC (CFG) valide avant le commencement des travaux. S'agit-il d'un niveau de sécurité supplémentaire à celui offert par la DSIC?
- R115. Une cote de fiabilité de la GRC (CFG) est fondée sur l'honnêteté, la fiabilité et l'intégrité de la personne. Il faut obtenir cette cote avant d'obtenir une autorisation de sécurité.

Avoir une CFG signifie qu'on a réussi aux vérifications de fiabilité, qu'on a un accès ordinaire aux biens de la GRC et qu'on peut avoir accès aux renseignements protégés de la

Solicitation No. - N° de l'invitation 51019-072007/K

Client Ref. No. - N° de réf. du client 51019-072007

003 File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur pwb011 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

GRC si on en a besoin. La personne qui obtient une CFG doit la maintenir pendant toute sa période d'emploi.

Dans le cadre des vérifications, on vérifie notamment plusieurs bases de données d'application de loi qui ne sont pas couvertes par le processus d'examen standard de la DSIC lié à la cote de fiabilité.

Q117. Veuillez fournir des détails sur le nombre d'appareils gérés par l'entrepreneur et le taux de modification prévu relativement à ces appareils (commutateurs, serveurs, ordinateurs, circuits spécialisés, lignes louées et logiciels commerciaux connexes?).

R117. Au moins un appareil géré par l'entrepreneur sera utilisé pour terminer la connexion RPV entre le Ministère et l'entrepreneur. Il se peut qu'on ait besoin d'autres points de terminaison du RPV, selon la disponibilité demandée par le Ministère et selon ses besoins en matière de reprise. Le taux prévu de modification pour les appareils du RPV sera de moins de cinq modifications majeures et de moins de dix modifications mineures par année. Il se peut que les connexions du RPV doivent être déménagées/transférées à d'autres centres de données pendant la période visée par le contrat, si des centres de données de SPC et du Ministère sont déménagés ou consolidés.

- **Q118.** R1 ? Si nous voulons utiliser un deuxième projet pour offrir des réponses supplémentaires ou meilleures aux exigences R1, facteurs A à O, nous sommes conscients que nous pouvons utiliser un deuxième projet de référence, pourvu que les projets ne soient pas "regroupés " sous un seul facteur de notation. Pouvez-vous apporter des précisions aux points suivants?
- a) La référence à un facteur de notation à la page 97 de la DP correspond-elle à un élément de notation (étant donné que R1 ne possède qu'un seul facteur)?
- b) Le deuxième projet de référence doit-il satisfaire à tous les critères obligatoires O1 énoncés à la page 95 ayant trait à un seul projet de référence, la référence à O1?
- c) Lorsqu'on utilise un deuxième projet relativement aux facteurs et aux éléments de R1, le deuxième projet devrait-il être inscrit comme projet supplémentaire sous O1 (assujetti à tous les critères de qualification O1) ou devrait-il être inscrit sous R1 (sans être assujetti aux critères de qualification O1)?

## R118.

- a) Cela signifie que les projets cités en référence ne peuvent pas être combinés afin de satisfaire aux exigences d'un élément.
- b) Non, il n'est pas nécessaire que le deuxième projet cité en référence réponde à tous les critères obligatoires O1.
- c) Le projet cité en référence qui doit satisfaire aux exigences obligatoires doit être clairement indiqué. Il faut aussi indiquer clairement le projet cité en référence devant satisfaire à chacune des exigences des éléments R1. S'il n'y aucune indication quant au projet devant satisfaire aux exigences d'un élément R1, on utilisera le projet soumis en

003

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwb011

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client 51019-072007

PWB-7-20036

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# réponse aux exigences obligatoires. Un deuxième projet cité en référence présenté en réponse aux exigences des éléments R1 n'est pas assujetti aux critères de qualification O1.

Les modifications ci-après sont apportées à la demande de propositions :

Référence : Critères cotés, page 104 à 157.

Supprimer entièrement et insérer les critères d'évaluation cotés joints à la modification de demande de soumissions numéro trois (3).

Les critères d'évaluation ont été révisés de sorte à :

- donner des précisions sur les éléments que le soumissionnaire doit présenter pour répondre à chaque critère coté;
- clarifier les parties ayant fait l'objet de questions des soumissionnaires éventuels;
- inclure la répartition des points afin d'avoir un processus d'approvisionnement ouvert et transparent.

L'évaluation des réponses par rapport aux critères cotés se fera au moyen de l'échelle des percentiles ci dessous. La note attribuée à chacun des éléments de la répartition des points tombera dans l'une des six cotes définies ci dessous, selon la mesure dans laquelle le soumissionnaire a répondu à l'exigence. Ce guide sera utilisé pour noter chaque élément de la répartition des points affiché sous chaque exigence, à l'exception des éléments A à I de l'exigence R1 - Expérience de l'entreprise, pour lesquels les points seront accordés tel qu'indiqué.

Les points seront déterminés par consensus par le comité d'évaluation. Exemple : Répartition des points : \_\_\_\_\_/40 - Si le consensus est d'accorder 70 % des points pour un élément donné, la note accordée sera de 28/40.

Pourcentage de	Guide	Description
la note possible		
100 %	Excellent	La réponse satisfait pleinement à l'exigence ou la dépasse. La réponse est exceptionnellement détaillée et
		exacte.
85 %	Très bien	La réponse satisfait pleinement à l'exigence. La réponse satisfait aux attentes.
70 %	Bien	La réponse est satisfaisante. Au moins un aspect de la réponse est comporte une lacune.
50 %	Acceptable	La réponse est adéquate. La réponse satisfait minimalement à l'exigence.
25 %	Médiocre	Il y a très peu de preuve que l'exigence a été satisfaite.

Solicitation No. - N° de l'invitation  $51019 \hbox{-} 072007/K$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.  $003 \label{eq:constraint}$  File No. - N° du dossier

PWB-7-20036

pwb011 CCC No./N

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

51019-072007

0 %	Inacceptable	Aucune réponse n'est donnée, la réponse n'est pas
		pertinente ou la réponse ne traite pas de l'exigence.

Référence : Tableaux des notes de passage minimales pour chacun des critères cotés à la page 18 de la DP.

Supprimer entièrement et insérer le tableau suivant.

	Critères cotés	Points	Note minimale de
No	Description	maximum	passage
•			
R1	Expérience de l'entreprise	4 000	50 % - 2 000 points
R2	Équipe de gestion de projet	900	50 % - 450 points
R3	Systèmes du SFTDSS	3 500	50 % - 1 750 points
R4	Procédures et services		
	opérationnels	3 800	50 % - 1 900 points
R5	Plans du SFTDSS	5 200	50 % - 2 600 points
R6	Évaluation et analyse des risques	1 200	50 % - 600 points
R7	Assurance de la qualité	800	50 % - 400 points
R8	Opérations financières	1 600	50 % - 800 points
	Total des points maximum :	21 000	12 600 points

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

CRITERES COTES PAR POINTS	
R1 – Expérience de l'entreprise	105
Facteur I – Pertinence del'expérience	105
R2 – Équipe de gestion de projets	110
Facteur I – Organisation et structure de gouvernance de l'entreprise	110
Facteur II – Ressources proposées – Gestionnaire de projet	111
R3 – Systèmes du SFTDSS.	112
Facteur I – Document de conception de systèmes	112
Facteur II – Exigences de sécurité	113
Facteur III – Sécurité des données personnelles et financières	113
Facteur IV – Interface système	
Facteur V – Inscription des clients	15
Facteur VI – Inscription des fournisseurs	16
Facteur VII – Plan d'architecture du système	17
R4 – Procédures et services opérationnels	118
Facteur I – Services de relations avec les fournisseurs	118
Facteur II – Services de centres d'appel	119
Facteur III – Services de traitement des demandes	121
Facteur IV – Services d'autorisation	126
Facteur V – Programme de soins de longue durée	126
Facteur VI – Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)	127
Facteur VII– Autorisations spéciales	
Facteur VIII – Examen de l'emploi des médicaments	128
R5 – Plans du SFTDSS.	130
Facteur I – Plan de conversion des données	130
Facteur II – Plan de communications	131
Facteur III – Plans de continuité des activités et de reprise après sinistre	132
Facteur IV – Plan de sécurité et de protection des renseignements personnels	133
Facteur V – Plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes 1	34
Facteur VI – Stratégie et plan de formation	135
Facteur VII – Plan de transition	135
Facteur VIII – Plan de services d'inscription des fournisseurs	136
Facteur IX – Solution d'établissement de rapport – Plan d'action	137
Facteur X – Plan annuel des opérations	138
Facteur XI – Plan de gestion des opérations	139
Facteur XII – Plan visant le programme de services de vérification	140
Facteur XIII – Plan d'achèvement progressif du contrat	141
R6 – Évaluation et analyse des risques	142
Facteur I – Évaluation et analyse des risques	142
R7 – Assurance de la qualité	
Facteur I – Programme d'assurance de la qualité et son déroulement	
R8 – Opérations financières	46
Facteur I – Méthodes et procédures de contrôle et de planification de la gestion financière	146
Facteur II – Politiques et pratiques financières, et présentation de rapports	147

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}.$ 

R1 – Expérience de l'entreprise

## Nombre total de points disponibles pour le critère R1 – 4000 points

#### Expérience de l'entreprise – Projet cité comme référence

Le projet cité comme référence en réponse à l'exigence obligatoire **M1** est évalué en fonction de sa pertinence et de sa similitude avec les exigences de prestation d'un service de traitement des demandes de soins de santé. Le projet cité comme référence comporte au moins les renseignements suivants :

- a. la description du projet et la façon dont il respecte les exigences énoncées;
- b. la durée, notamment les dates de début et de fin (les dates sont exprimées par le mois et l'année);
- c. les services fournis par le soumissionnaire, dans le cadre du programme.

Le soumissionnaire **peut** présenter un projet additionnel pour prouver cette expérience. La description du projet additionnel cité comme référence doit comporter les données suivantes : nom de l'entreprise, nom du représentant de l'entreprise, titre, numéro de téléphone et numéro de télécopieur.

Le soumissionnaire qui cite un projet additionnel comme référence relativement au critère d'expérience (R1) doit préciser quels éléments décrits au Facteur 1 sont démontrés par le projet additionnel. S'il n'est pas précisé qu'il faut se référer au projet additionnel, c'est le projet cité comme référence en réponse à l'exigence obligatoire M1 qui sert à évaluer le critère d'expérience R1.

Il n'est pas possible de combiner l'expérience associée à deux projets cités comme référence pour satisfaire aux exigences d'un même élément du facteur de cotation.

L'expérience de l'entreprise est évaluée en fonction des facteurs ci-dessous.

#### Facteur I – Pertinence de l'expérience

Maximum de 4000 points – L'expérience du soumissionnaire relativement à des projets antérieurs décrits à l'exigence M1 ou à un autre projet présenté sera évaluée sur le plan de la pertinence des services précisés par rapport aux services prescrits pour l'exécution du SFTDSS. La pertinence sera établie en fonction de la similitude de la portée, du type et de l'étendue des exigences de prestation de service à une base de clients comparable (c.-à-d. clients répartis sur le plan géographique, volume de clients, diversité des besoins). Le soumissionnaire qui cite un projet additionnel comme référence doit préciser lequel des deux projets cités permet de démontrer le respect des exigences pour chacun des éléments ci-dessous (A à O).

# A. Mise en œuvre et gestion d'un système de programme de soins de santé

Maximum de 250 points

250 points : Le projet démontre qu'un système de programme de soins de santé a été mis en œuvre et géré pendant plus de cinq ans.

125 points: Le projet démontre qu'un système de programme de soins de santé a été mis en œuvre et géré pendant une période de trois à cinq ans.

0 points : Le projet démontre que l'expérience de mise en œuvre et de gestion d'un système de programme de soins de santé est limitée ou inexistante (moins de trois ans)..

# B. Traitement des demandes de soins de santé non électroniques

Maximum de 250 points

250 points : Traite les demandes de soins de santé non électroniques

**0 points** : Ne traite pas les demandes de soins de santé non électroniques

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

Maximum de C. Traitement des demandes électroniques de soins de santé 250 points **250 points** : Traite les demandes de soins de santé électroniques 0 points: Ne traite pas les demandes de soins de santé électroniques Maximum de D. Autorisation préalable et automatique des avantages de soin de santé 250 points **250 points** : Autorise préalablement et automatiquement les avantages 0 points: N'autorise pas préalablement et automatiquement les avantages Maximum de E. Paiement des demandes de règlement de soins de santé, notamment regroupement des 250 points demandes multiples provenant d'un seul fournisseur ou client 250 points : Effectue le paiement des demandes de règlement de soins de santé, notamment le regroupement des demandes multiples provenant d'un seul fournisseur ou client N'effectue pas le paiement des demandes de règlement de soins de santé, notamment le 0 points: regroupement des demandes multiples provenant d'un seul fournisseur ou client Maximum de 250 points F. Vérification du règlement des demandes de soin de santé **250 points** : Vérifie le règlement des demandes Ne vérifie pas le règlement des demandes Maximum de G. Communications concernant les traitements des demandes de soin de santé (livrets 250 points d'information, cartes d'identité, etc.) **250 points** : Offre un programme de communications 0 points : N'offre pas de programme de communications Maximum de H. Services bilingues (traitement des demandes et services connexes) fournis aux clients 250 points et/ou fournisseurs exigeant l'anglais et le français. 250 points: Fournit des services bilingues aux clients et/ou fournisseurs exigeant l'anglais et le français 0 points: Ne fournit pas de services bilingues aux clients et/ou fournisseurs exigeant l'anglais et le français I. Traitement des demandes de soins de santé et maintenance du système utilisé à l'appui Maximum de des programmes offerts aux clients dont le volume de codes des avantages est semblable 250 points (ou supérieur) à celui du SFTDSS. **250 Points**: Traitement de plus de 7,5 millions de codes d'avantages par an 175 Points: Traitement de 6 à 7,5 millions de codes d'avantages par an **125 Points**: Traitement de 4 à 6 millions de codes d'avantages par an 0 Points: Traitement de 4 à 6 millions de codes d'avantages par an

File No. - N° du dossier PWB-7-20036 Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME}$ 

J. Types de services prévus par un projet se rapportant aux exigences du SFTDSS, y compris les soins de santé de base et supplémentaires :	Maximum de 250 points
Médicaments d'ordonnance	250 points
o Soins médicaux	
o Soins dentaires	
<ul> <li>Appareils chirurgicaux ou prothèses et autres dispositifs médicaux</li> </ul>	
Soins de santé préventifs, soins à domicile, soins en établissement.	
Barême d'évaluation :	
Types de soins de santé couverts	
•/75 Soins de santé de base	
•/75 Soins de santé supplémentaires	
•/100 Tous les types de soins suivants	
(Valeur = 20 points par type)	
o Médicaments d'ordonnance	
o Soins médicaux	
<ul> <li>Soins dentaires</li> </ul>	
<ul> <li>Appareils chirurgicaux ou prothèses et autres dispositifs médicaux</li> </ul>	
<ul> <li>Soins de santé préventifs, soins à domicile, soins en établissement</li> </ul>	
Some de sante preventins, soms à donnere, soms en euconssentent	
K. Complexité de l'expérience: Traitement de demandes de soin de santé dans plusieurs provi territoires avec divers règlements et règles liés aux programmes de santé et diverses listes de pri avantages.	
	Maximum da
Projet très complexe :	250 points
Projet très complexe :  Barême d'évaluation :	
Barême d'évaluation :  •/75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, don	250 points
Barême d'évaluation :  •/75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, don complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec).	250 points
Barême d'évaluation :  •/75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, don complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec).  •/50 Couvrant au minimum 100 000 vies.	250 points t une province
Barême d'évaluation :  •/75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, don complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec).  •/50 Couvrant au minimum 100 000 vies.  •/25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins	250 points t une province dentaires, les
Barême d'évaluation :  •/75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, don complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec).  •/50 Couvrant au minimum 100 000 vies.  •/25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services de l'emploi des médicaments de l'emploi des m	250 points  t une province  dentaires, les caments.
Barême d'évaluation :  •/75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, don complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec).  •/50 Couvrant au minimum 100 000 vies.  •/25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments	250 points  t une province  dentaires, les caments.
Barême d'évaluation :  •/75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, donc complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec).  •/50 Couvrant au minimum 100 000 vies.  •/25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments et règles.	dentaires, les caments.
Barême d'évaluation: /75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, donc complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec). /50 Couvrant au minimum 100 000 vies. /25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments et règles. /50 Frais gérés au moyen de barèmes de plusieurs années pour différents types de fournements.	dentaires, les caments., donc divers
Barême d'évaluation :  •/75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, donc complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec).  •/50 Couvrant au minimum 100 000 vies.  •/25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments et règles.	dentaires, les caments., donc divers
Barême d'évaluation: /75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, donc complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec). /50 Couvrant au minimum 100 000 vies. /25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médiences de l'emploi des	dentaires, les caments., donc divers
Barême d'évaluation : /75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, donc complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec). /50 Couvrant au minimum 100 000 vies. /25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments et règles. /50 Le programme comporte plusieurs divisions offrant différents niveaux d'avantages règlements et règles. /50 Frais gérés au moyen de barèmes de plusieurs années pour différents types de fourr fournisseurs/spécialistes de soins dentaires et les services paramédicaux pour plusieurs province  L. Modifications/flexibilité :	dentaires, les caments., donc divers hisseurs, dont les s.
Barême d'évaluation: /75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, donc complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec). /50 Couvrant au minimum 100 000 vies. /25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments et règles. /50 Le programme comporte plusieurs divisions offrant différents niveaux d'avantages règlements et règles.	dentaires, les caments., donc divers nisseurs, dont les s.
Barême d'évaluation : /75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, donc complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec). /50 Couvrant au minimum 100 000 vies. /25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments et règles. /50 Le programme comporte plusieurs divisions offrant différents niveaux d'avantages règlements et règles. /50 Frais gérés au moyen de barèmes de plusieurs années pour différents types de fourr fournisseurs/spécialistes de soins dentaires et les services paramédicaux pour plusieurs province  L. Modifications/flexibilité :  A fait preuve d'une grande flexibilité dans les projets précédents pour répondre aux besoins des clients en constante évolution. Par exemple : Travail adapté en fonction de la géographic	dentaires, les caments., donc divers nisseurs, dont les s.  et aux priorités e; Systèmes
Barême d'évaluation: /75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, donc complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec). /50 Couvrant au minimum 100 000 vies. /25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments et règles. /50 Le programme comporte plusieurs divisions offrant différents niveaux d'avantages règlements et règles. /50 Frais gérés au moyen de barèmes de plusieurs années pour différents types de fourr fournisseurs/spécialistes de soins dentaires et les services paramédicaux pour plusieurs province  L. Modifications/flexibilité:  A fait preuve d'une grande flexibilité dans les projets précédents pour répondre aux besoins des clients en constante évolution. Par exemple : Travail adapté en fonction de la géographicé tendus et/ou adaptés pour répondre aux augmentations/diminutions relatives aux volumes des clients en constante évolution.	dentaires, les caments., donc divers nisseurs, dont les s. et aux priorités e; Systèmes
Barême d'évaluation : /75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, donc complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec). /50 Couvrant au minimum 100 000 vies. /25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicaments et règles. /50 Le programme comporte plusieurs divisions offrant différents niveaux d'avantages règlements et règles. /50 Frais gérés au moyen de barèmes de plusieurs années pour différents types de fourr fournisseurs/spécialistes de soins dentaires et les services paramédicaux pour plusieurs province  L. Modifications/flexibilité :  A fait preuve d'une grande flexibilité dans les projets précédents pour répondre aux besoins des clients en constante évolution. Par exemple : Travail adapté en fonction de la géographic	dentaires, les caments., donc divers nisseurs, dont les s. et aux priorités e; Systèmes
Barême d'évaluation:	dentaires, les caments., donc divers hisseurs, dont les s.  et aux priorités e; Systèmes de traitement;
Barême d'évaluation: /75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, don complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec). /50 Couvrant au minimum 100 000 vies. /25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicauments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicauments et règles. /50 Le programme comporte plusieurs divisions offrant différents niveaux d'avantages règlements et règles. /50 Frais gérés au moyen de barèmes de plusieurs années pour différents types de fourr fournisseurs/spécialistes de soins dentaires et les services paramédicaux pour plusieurs province  L. Modifications/flexibilité:  A fait preuve d'une grande flexibilité dans les projets précédents pour répondre aux besoins des clients en constante évolution. Par exemple: Travail adapté en fonction de la géographicétendus et/ou adaptés pour répondre aux augmentations/diminutions relatives aux volumes d'autre  Preuve claire d'une grande flexibilité fondée sur une demande résultant des besoins et des	dentaires, les caments., donc divers hisseurs, dont les s.  et aux priorités e; Systèmes de traitement;  Maximum de
Barême d'évaluation: /75 Activités de traitement de réclamations dans plusieurs provinces ou territoires, don complexe (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario ou Québec). /50 Couvrant au minimum 100 000 vies. /25 Variété étendue de programmes d'avantages, incluant les soins médicaux, les soins médicaments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicauments ainsi que des services complémentaires, comme les examens de l'emploi des médicauments et règles. /50 Le programme comporte plusieurs divisions offrant différents niveaux d'avantages règlements et règles. /50 Frais gérés au moyen de barèmes de plusieurs années pour différents types de fourn fournisseurs/spécialistes de soins dentaires et les services paramédicaux pour plusieurs province  L. Modifications/flexibilité:  A fait preuve d'une grande flexibilité dans les projets précédents pour répondre aux besoins des clients en constante évolution. Par exemple : Travail adapté en fonction de la géographicé tendus et/ou adaptés pour répondre aux augmentations/diminutions relatives aux volumes d'Autre	dentaires, les caments., donc divers hisseurs, dont les s.  et aux priorités e; Systèmes de traitement;

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation 51019-072007/K Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

# Barême d'évaluation : / 250 A fait preuve d'une grande flexibilité dans les projets précédents pour répondre aux besoins et aux priorités des clients en constante évolution. Par exemple : Travail adapté en fonction de la géographie; Systèmes étendus et/ou adaptés pour répondre aux augmentations/diminutions relatives aux volumes de traitement: Tout autre exemple pertinent de flexibilité. M. Protection des renseignements personnels – renseignements sur les clients : Le soumissionnaire a de l'expérience pour s'assurer que les systèmes et les services respectent les normes en matière de protection des renseignements personnels, dont : Infrastructure de protection des renseignements personnels; Rôles et responsabilités des employés et des sous-traitants définis liés à la protection des renseignements sur les clients et à la façon dont ils interagissent avec le détenteur du contrat; Politiques et processus opérationnels décrivant comment les employés et les sous-traitants de l'entrepreneur connaissent et respectent les exigences en matière de protection des renseignements personnels: Aperçu opérationnel des mesures prises par le soumissionnaire en vue de prévenir et de détecter les incidents liés à la protection des renseignements personnels et intervention et rétablissement après un Preuve claire d'une infrastructure solide qui surveille et appuie la protection des renseignements personnels; rôles et responsabilités définis relativement à la protection des Maximum de renseignements sur les clients, y compris des politiques et des processus opérationnels visant à 250 points prévenir, à surveiller et à détecter les incidents liés à la protection des renseignements personnels et intervention et rétablissement après un incident. Barême d'évaluation : **/100** Le soumissionnaire a de l'expérience pour s'assurer que les systèmes et les services respectent les normes en matière de protection des renseignements personnels, y compris des infrastructures de surveillance et de protection de la vie privée. /50Le soumissionnaire a de l'expérience pour s'assurer que les systèmes et les services respectent les normes en matière de protection des renseignements personnels, y compris des rôles et responsabilités des employés et des sous-traitants définis liés à la protection des renseignements sur les clients et à la façon dont ils interagissent avec le détenteur du contrat. /50Le soumissionnaire a de l'expérience pour s'assurer que les systèmes et les services respectent les normes en matière de protection des renseignements personnels, y compris des politiques et les processus opérationnels décrivant comment les employés et les sous-traitants de l'entrepreneur connaissent et respectent les exigences en matière de protection des renseignements personnels. /50 Aperçu opérationnel de l'expérience du soumissionnaire en tenue de procédures

de surveillance et de détection d'incidents relatifs à la protection des renseignements personnels, et

d'intervention et de rétablissement après un incident.

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

N. Existence d'un système de rapports de gestion de l'information permettant de produire des rapports statiques et programmés en plus de pouvoir effectuer des requêtes prédéfinies et spéciales. Le système de rapports de gestion de l'information du soumissionnaire permet de produire des Maximum de rapports statiques et d'effectuer des requêtes prédéfinies et spéciales. 250 points Barême d'évaluation: /100 Points Preuves d'un système de rapports de gestion de l'information robuste. /75 Points Expérience en production de rapports statiques et réguliers. /75 Points Expérience en traitement de requêtes prédéfinies et spéciales. **O.** Innovation: Exemples d'utilisation de l'innovation dans les projets de traitement de demande de soin de santé précédents ayant entraîné des améliorations, notamment des économies, une réduction des taux d'erreur, une amélioration de l'efficience ou du service aux clients. Maximum de Le projet cité comme référence fait état de l'utilisation d'une solution très novatrice 500 points Barême d'évaluation: /100 Le soumissionnaire fait preuve d'innovation en donnant des exemples d'innovations appliquées dans un projet antérieur. /100 Le soumissionnaire fait preuve que l'innovation dans le projet antérieur a permis de réaliser des économies. /100 Le soumissionnaire fait preuve que l'innovation dans le projet antérieur a permis de réduire le nombre d'erreurs. /100 Le soumissionnaire fait preuve que l'innovation dans le projet antérieur a fait accroître l'efficacité. /100 Le soumissionnaire fait preuve que l'innovation dans le projet antérieur a entraîné des améliorations au service à la clientèle ou d'autres améliorations pertinentes.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

R2 – Équipe de gestion de projets

Nombre total de points disponibles pour le critère R2 – 900 points Le soumissionnaire doit présenter une description, une structure de gouvernance et des organigrammes de

l'organisation proposée pour gérer le système et assurer le soutien et la prestation des services à la phase précédant la mise en œuvre du système (Phase 1) et des exigences en matière de gestion de l'entreprise pendant la phase de l'exploitation et de maintenance (Phase 2) des exigences du SFTDSS. La description de l'organisation présentée doit faire état des rapports et des contrôles internes, des voies hiérarchiques et des responsabilités. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit alors également décrire la répartition des contrôles opérationnels parmi les associés de la coentreprise pour assurer le contrôle central de toutes les opérations du SFTDSS.

Le soumissionnaire présente le curriculum vitæ détaillé du gestionnaire de projet proposé, qui sera évalué en fonction de l'étendue et de la profondeur de l'expérience de la personne en ce qui concerne la prestation de services de traitement de demandes de soins de santé et de soutien connexe ainsi que la pertinence quant aux exigences du SFTDSS. L'expérience peut ou non avoir été acquise dans le cadre du projet présenté en réponse à l'exigence obligatoire **R1**. Le curriculum vitæ comporte au moins les renseignements suivants :

- a. le nom de la ressource proposée;
- b. des descriptions de l'expérience de projet pertinente (notamment le nombre d'années et de mois et la langue dans laquelle le service a été fourni), qui comprennent au moins les éléments d'information suivants :
  - i. le nom de l'organisation pour qui les travaux ont été exécutés;
  - ii. la durée, y compris les dates de début et de fin (s'il y a lieu);
  - iii. les rôles et les responsabilités de la personne proposée;
  - iv. l'évaluation des résultats ou des aboutissements des projets respectifs;
  - v. la valeur financière du projet;
  - vi. le nom, le titre et le numéro de téléphone de répondants qui peuvent attester que les travaux ont bien été exécutés par la personne proposée;
- c. l'expérience professionnelle par ordre chronologique (préciser les mois et les années);
- d. une liste détaillée des réalisations sur le plan des études (diplôme obtenu) et sur le plan professionnel de la personne proposée en lien avec les exigences telles que définies dans la DP. La formation théorique doit être présentée selon le titre et la durée (les dates devraient être présentées selon un format mois/année) du cours et le nom de l'établissement l'ayant fourni.
- e. Expérience relative à la mise en service et à la gestion d'un système et d'un service de traitement des demandes de soins de santé.

Les facteurs ci-dessous serviront à évaluer l'équipe de gestion de projets.

## Facteur I – Organisation et structure de gouvernance de l'entreprise

**Maximum de 540 points :** Mesure dans laquelle la description de l'organisation proposée démontre que l'organisation et la structure de gouvernance de l'entreprise sont complètes et efficaces.

A. Organisation et structure de gouvernance de l'entreprise :

La structure de gouvernance doit énoncer clairement la gouvernance du projet, notamment l'équipe de gestion des opérations, l'équipe de gestion qui représente les ministères, l'équipe de gestion de la mise en œuvre préalable, les comités de surveillance, les groupes de travail, etc. La structure doit indiquer à quel moment les employés des ministères doivent participer et quelles mesures décisionnelles seront appliquées pour veiller à une

File No. - N° du dossier PWB-7-20036 Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

prise de décision rapide relativement au projet et à la prestation des services en temps opportun.				
Preuve claire d'une structure et de rapports hiérarchiques et voies de communication; la gouvernance appuie une prise de décision judicieuse et efficace à tous les niveaux et comprend un mécanisme de règlement des différends. Les rôles des employés sont clairement définis sans chevauchement ni écart.	Maximum de 540 points			
Barême d'évaluation :				
•/140 Description détaillée de l'organisation et de la structure de gouv l'entreprise, y compris l'équipe de gestion des opérations, l'équipe de gestion qui représente l'équipe de gestion de la mise en œuvre préalable, les comités de surveillance, les groupes de structure hiérarchique est éprouvée et logique.	les ministères,			
•/100 Les voies de communication sont excellentes.				
<ul> <li>/100 La gouvernance appuie une prise de décision efficace à tous les mesures décisionnelles seront appliquées pour veiller à une prise de décision rapide.</li> <li>/100 Le mécanisme de règlement des différends est fonctionnel.</li> <li>/100 Les rôles des employés sont clairement définis sans chevauchement.</li> </ul>				
Facteur II – Ressource proposée – Gestionnaire de projet  Maximum de 360 points : Mesure dans laquelle l'expérience de la ressource est pertinente aux e	exigences du			
SFTDSS.				
A. Ressource proposée :				
La ressource du soumissionnaire doit démontrer qu'elle dispose d'une expérience relative à la pertinence et à la similitude des exigences du SFTDSS, comme l'indiquent les 15 éléments A à O du critère R1, avec une attention particulière accordée à l'expérience relative à la mise en service et à la gestion d'un système/service de traitement des demandes de soins de santé.				
L'expérience du gestionnaire de projet (GP) est décrite de façon exhaustive et le soumissionnaire démontre qu'elle est très pertinente, puisqu'elle est bien détaillée et démontre un degré élevé de similitude par rapport aux exigences du SFTDSS pour tous les éléments énoncés au critère R1.	Maximum de 360 points			
•/360L'expérience du GP est pertinente, puisqu'il existe une forte similitude entre chacun des éléments R1 (A à O). (24 points pour la similitude de chacun des 15 éléments)				

File No. - N $^{\circ}$  du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

R3 – Systèmes du SFTDSS

# Nombre total de points disponibles pour le critère R3 – 3500 points

Le soumissionnaire doit fournir un document qui décrit et explique sa solution conceptuelle par rapport aux exigences du système. Il doit y être question de la conception, de l'élaboration et de la personnalisation, de la mise à l'essai ainsi que de la mise en œuvre du système à l'appui de l'exécution du SFTDSS et de l'interface avec les systèmes du ministère. Le concept du soumissionnaire doit comprendre une description de la façon dont les composantes sont reliées entre elles et à d'autres composantes et ministères.

La solution du soumissionnaire doit démontrer que tous les documents liés au système seront tenus à jour pendant toute la durée du contrat et qu'ils seront ajoutés à la base de données de documentation et d'activité de rapport sur le SFTDSS, en permettant l'accès des utilisateurs autorisés à des documents particuliers.

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».

**Maximum de 3 500 points** – Mesure dans laquelle la solution proposée par le soumissionnaire démontre la capacité de commencer à offrir les services complets au plus tard 18 mois après l'attribution du contrat.

#### Facteur I – Document de conception de systèmes

Maximum de 650 points – Mesure dans laquelle le document de conception de systèmes du fournisseur démontre qu'il s'agit d'une solution efficace et innovatrice qui fournit toutes les composantes de système nécessaires à la prestation des services énoncés dans l'EDT.

A. **Document de conception de systèmes :** La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux points 3 et 4 de la section 5.6 et à la section 6.14 de l'EDT.

Les documents de conception de systèmes présentent une solution très efficace et novatrice.

Maximum de 650 points

# Barême d'évaluation:

- \_\_\_\_\_/100 Le document de conception de systèmes décrit en détail les composantes de systèmes actuelles et proposées à fournir, et en présente tous les détails.
- \_\_\_\_\_\_/100 Présentation des diagrammes (état actuel et projeté) et de la description des intrants et des extrants, des procédures, des flux de données du système, des interfaces, du matériel et du logiciel, des formats de données, du dictionnaire de données, etc.
- \_\_\_\_\_/100 Démonstration de caractéristiques efficaces de sécurité actuelles et proposées (architecture, conception et mécanismes de protection des données (contrôles de système, copies de secours et récupération).
- \_\_\_\_\_/100 Mesure dans laquelle la documentation de conception de l'architecture (composantes physiques et logiciel système (hormis l'application)) fait preuve d'efficacité et d'innovation.
- \_\_\_\_/100 Mesure dans laquelle la description de l'accès, de la connectivité et de la capacité fait preuve d'efficacité.
- \_\_\_\_\_/100 La documentation sur le développement et la personnalisation du système est complète et comprend, au moins, la procédure SDLC, les politiques et procédures de gestion des changements, des versions et de la configuration, et les procédures de contrôle de la qualité. Mesure dans laquelle les

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

documents décrivent une méthode efficace et novatrice.  • /50 - La définition des normes et la preuve de conformité sont fournies.			
Facteur II – Exigences de sécurité			
<b>Maximum de 500 points</b> – Mesure dans laquelle le document de conception de systèmes du so démontre que les systèmes sont conformes aux exigences de sécurité.	oumissionnaire		
A - Exigences de sécurité  La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites à la section 6.26 de l'EDT.			
La solution traite des exigences de sécurité de façon très efficace.	Maximum de 500 points		
<ul> <li>Barême d'évaluation :</li> <li>/100 - Démonstration que les systèmes sont conformes aux exigences de sécurité de l'EDT.</li> <li>/150 - Degré de détail de la description des composantes logicielles et matérielles de sécurité, et celles-ci ont un rôle complet et efficace dans les activités de prévention, de détection d'incidents de sécurité, et d'intervention et de rétablissement après un incident.</li> <li>/50 - Démonstration d'un système efficace de détection d'intrusion.</li> <li>/50 - Démonstration d'une équipe efficace d'intervention en cas d'incident.</li> <li>/50 - Démonstration du respect de la liste de vérification des exigences de sécurité.</li> <li>/100 - Sécurité des appareils – connexion uniquement sur approbation du chargé de projet, gestion des configurations – niveaux de correction du système d'exploitation et des applications et logiciels antivirus et anti espion tenus à jour, cryptage des disques activé pour les appareils mobiles.</li> </ul>			
Facteur III – Sécurité des données personnelles et financières			
Maximum de 500 points – Mesure dans laquelle le document de conception de systèmes du so démontre que toutes les données personnelles et financières sont protégées et que la documenta sécurité de système est tenue à jour.			
A - Sécurité des données personnelles et financières			
La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites à la section 6.26 de l'EDT.			
La solution traite des exigences relatives à la sécurité des données personnelles et financières de façon très efficace.	Maximum de 500 points		
Barême d'évaluation :			
<ul> <li>/50 Mesure dans laquelle le soumissionnaire fait preuve d'efficacit protection des données personnelles et financières au moyen d'algorithmes de calcul d'adre certificats de clé publique et de signatures.</li> <li>/10 Cryptage sur le réseau public ou sur Internet.</li> <li>/50 Toutes les données au Canada, occurrences des applications et</li> </ul>	esses, de		
données distinctes de celles des autres systèmes et clients de l'entrepreneur.  •/50 Mesure dans laquelle le soumissionnaire démontre l'efficacité des services de sécurité technique dans la protection contre la divulgation non autorisée, et la défense contre la falsification			
des données financières.  •/50 Mesure dans laquelle le soumissionnaire fait preuve d'efficacit			

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

		systèmes, des installations et des environnements pour garantir le	respect des
	règlements de sécurité.		
•		10 Le document d'architecture de sécurité des applications et celu	
		té (extension de ce qui précède à la couche application) englober	
	les politiques, l'architecture, les directives de mise en œuvre, la conformité et la définition des procédures.  /50 Le document de fonctionnement des services de sécurité décrit efficacement les		
•	/50		
	maintenance.	sures de protection, rôles et responsabilités, gestion de la sécurité	z, survemance et
•	/10	Deux rôles obligatoires à remplir : agent de sécurité des systèn	nas
•	d'information, et agent de		.108
•		O Mesure dans laquelle les procédures et les plans d'essais de sé	curité n'omettent
	aucune des exigences asso	1 1	curite ii officient
	adeane des exigences asso	cioco dano i EDI.	
		Facteur IV – Communications – Interface système	
Ma	nximum de 900 points — M	esure dans laquelle la proposition du soumissionnaire pour les co	mmunications, y
		e, est conforme aux exigences décrites dans l'EDT. Communica	
		d'ACC, des FC et de la GRC ainsi que communication en ligne a	
	rnisseurs autorisés et les cli		
		es - La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins	, les exigences
déc	crites aux points 6 à 10 de la	a section 6.14 de l'EDT.	
La	capacité à communiquer av	vec les systèmes externes est abordée de façon très efficace.	Maximum de
	rême d'évaluation :	,	500 points
Ва	reme d evaluation:		
	/10	Mesure dans laquelle les liens entre les systèmes respectent les	s exigences
		re (les FC ont besoin d'un accès à l'extérieur du Canada, la GRC	
	« pousser » des données vo		don todjours
•	/50	Le système reçoit et charge les données uniques des systèmes	de chaque
		, avec la date de création et de modification.	ar omaque
•	/75	Description détaillée et efficace de la solution proposée de con	nmunication des
	données ou de transfert en	masse (sans intervention manuelle) qui servira avec chaque mini	
•	/75	Description détaillée et efficace de la capacité des services We	
	file d'attente des messages	s et des méthodes de publication et d'inscription visant à permettr	
	de transactions en temps q		
•	/50	Description d'une solution de requêtes électroniques de donné	es sur les profils
	de clients et sur les fournis	sseurs.	
•	/25	Tous les outils de communication et d'interface système sont p	proposés en
	français et en anglais, au b		
•	/25	Le format de données pour les transferts répond aux besoins un	niques de chaque
		entifiants propres aux ministères.	
•	/25	Des infrastructures sécurisées distinctes permettent un transfer	t de fichiers de
	grande taille.		
•	/25	Le trafic sur le réseau respecte les directives du CSTC.	
•	/25	Les sites d'hébergement des applications sont accessibles par l	ONS

File No. - N° du dossier PWB-7-20036 Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

•	iniques de	
B. Interface Web - La réponse doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites à la section	6.6 de l'EDT.	
La capacité à communiquer avec les fournisseurs, les clients et le personnel des ministères au	400 Maximum	
moyen d'un service Web sécurisé est abordée de façon très efficace.	Points	
Barême d'évaluation :		
•/50 Les clients et les fournisseurs ont accès à un site Web sécurisé. Tous les clients		
peuvent être inscrits comme utilisateurs et recevoir un nom d'utilisateur et un mot de passe	, lesquels limitent	
leur utilisation à leurs propres données personnelles et ministérielles.		
•/50 La sécurité doit tenir compte des besoins différents des ministères – restriction	de l'accès en	
fonction des besoins définis par chaque ministère.		
•/50 L'entrepreneur doit assurer un suivi de l'utilisation pour fournir des statistiques	s aux ministères	
partenaires.		
<ul> <li>/25 Le site Web doit tenir compte des normes d'accessibilité et de Normalisation d du Canada.</li> </ul>	u gouvernement	
	ations des	
•/75 Fonctions permettant aux fournisseurs de soumettre des demandes, des réclamations, des documents à l'appui et des demandes de prédétermination et de préautorisation.		
• /75 Fonctions permettant aux clients et aux fournisseurs de soumettre des demande	es de télécharger	
des formulaires et de se renseigner sur l'état d'une réclamation.	s, de telecharger	
• /75 Fonctions permettant aux utilisateurs ministériels autorisés de communiquer un	ne décision sur	
une autorisation directement au système du SFTDSS.		
Facteur V – Inscription des clients		
	211	
Maximum de 300 points – Le soumissionnaire doit décrire la fonction d'inscription des clients		
l'émission des cartes d'identité pour les soins de santé. Le système doit pouvoir assurer le suivi mises à jour sur l'admissibilité et produire des rapports connexes, et les utilisateurs des ministères.		
pouvoir visionner les données sur leurs clients respectifs, les renseignements à jour sur l'admissionner les données sur leurs clients respectifs, les renseignements à jour sur l'admissionner les données sur leurs clients respectifs, les renseignements à jour sur l'admissionner les données sur leurs clients respectifs, les renseignements à jour sur l'admissionner les données sur leurs clients respectifs, les renseignements à jour sur l'admissionner les données sur leurs clients respectifs, les renseignements à jour sur l'admissionner les données sur leurs clients respectifs, les renseignements à jour sur l'admissionner les données sur leurs clients respectifs, les renseignements à jour sur l'admissionner les données sur leurs clients respectifs, les renseignements à jour sur l'admissionner les données sur leurs clients respectifs, les renseignements à jour sur l'admissionner les données sur leurs clients respectifs, les renseignements à jour sur l'admissionner les données sur leurs clients respectifs, les renseignements de la companie de la companie de l'admissionner les données sur leurs clients de la companie de		
l'historique des modifications. Les données sur l'admissibilité des clients doivent être disponib		
l'autorisation de demandes, le traitement des demandes et le paiement des demandes, dès la réc		
l'information transmise.		
A. Inscription des clients - La réponse du soumissionnaire doit aborder, au minimum, les ex	rigences décrites	
aux sections 6.2 et 6.3 de l'EDT.		
Les fonctions relatives à l'admission/inscription des clients sont décrites en détail et sont très	Maximum de	
efficaces.	300 points	
Barême d'évaluation :		
Donne une description de cette fonction démontrant la compréhension du besoin :		
•/25 Mise en oeuvre d'une application qui récupère et affiche des re	enseignements	
biographiques sur le client, ainsi que des renseignements précis sur l'admissibilité.		

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

/25 De réception des données transmises par les ministères. /25 D'interprétation des données du programme qui sont transmises par ACC pour générer le bon niveau d'admissibilité aux prestations pour soins de santé ou aux services de réadaptation. Le soumissionnaire doit bien comprendre le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants pour concevoir les règles du système qui permettront de générer la bonne admissibilité. /25 De générer le bon niveau d'admissibilité aux prestations des FC et de la GRC. De suivi de toutes les modifications, y compris la source de la modification, et /25 de rapports. /25 De faire en sorte que les données sur l'admissibilité des clients soient accessibles pour les autorisations, le traitement et le paiement de réclamations dès la transmission de cellesci par les ministères. L'admissibilité du client doit être entièrement intégrée aux fonctions de prise de décisions relatives aux demandes de soins de santé. De récupération et d'enregistrement des dates d'admissibilité et des changements d'admissibilité. /25 De séparer les données des ministères. /25 Démontre une compréhension : des multiples sources d'admissibilité (exemple : soutien financier, programme de prestations d'invalidité, programme de réadaptation); de la nécessité de tenir compte de l'admissibilité du client, y compris de son conjoint ou sa conjointe, du veuf ou de la veuve; de la nécessité d'annuler l'admissibilité dès la réception de renseignements sur le décès et de rétablir l'admissibilité en cas de rectification des renseignements sur le décès. Démontre que les exigences de communication concernant la fonction /25 d'inscription du client seront efficaces (c.-à-d. lettre, carte d'identité de soins de santé, livret). Bonne description de la fonction d'émission de cartes et que les données sur les cartes sont différentes pour chaque ministère. /25 Bonne compréhension des exigences concernant les rapports à produire et de la nécessité de produire ces rapports pour ACC en fonction de l'identification du RPSC du client et (ou) en fonction de son numéro de dossier. Les rapports pour les FC et la GRC doivent être produits en fonction de l'identification principale du membre. Facteur VI – Inscription des fournisseurs Maximum de 300 points – Mesure dans laquelle la proposition du soumissionnaire démontre la mise en œuvre d'un système d'inscription des fournisseurs et satisfait aux exigences énoncées dans l'EDT. Le fournisseur doit décrire la fonction d'inscription des fournisseurs prévue dans son système et les procédures suivies à cette fin. A. Inscription des fournisseurs - La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites à la section 6.4 de l'EDT. Maximum de Les fonctions relatives à l'inscription des fournisseurs sont décrites en détail et sont très 300 points efficaces. Barême d'évaluation: /100 Les procédures servant à déterminer l'admissibilité du fournisseur et à délivrer une trousse de fournisseur sont bien décrites, la procédure est efficace et un rapport annuel des activités sera

 $Solicitation No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ 51019-072007/K \\ Client Ref. No. - N^{\circ} \ de \ réf. \ du \ client \\ 51019-072007$ 

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier PWB-7-20036 Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME}$ 

	généré.  /75 Le soumissionnaire décrit un système efficace qui contient le	a donnáca aur			
•	l'inscription des fournisseurs, maintient un historique des changements aux données des f				
	contribue au processus d'inscription des fournisseurs.				
•					
	est intégrée au traitement des réclamations et aux fonctions d'autorisation.				
•					
	fournisseurs dans des régions données et dans des types ou spécialités donnés.				
•	/15 Le soumissionnaire comprend que les fournisseurs devront ac	ccepter les			
	conditions du SFTDSS, et il décrit une procédure efficace qui fait en sorte que les fourniss	seurs respectent les			
	directives de soumission de demandes et de vérification.				
•	/15 Le soumissionnaire comprend la nécessité de faire en sorte que compréde de faire en sorte de faire en				
	compétences des fournisseurs demeurent valides, et que les procédures proposées fassent fournisseurs seront désinscrits un jour suivant l'avis.	en sorte que les			
	Tourinsseurs serone desinserns un jour survant r avis.				
	Facteur VII – Plan d'architecture du système				
Ma	eximum de 350 points – Le soumissionnaire doit rédiger et soumettre un plan détaillé du re	éseau (architecture			
	système) indiquant toutes les connexions et toute l'infrastructure incluant les caractéristiqu				
	iciel, des systèmes d'exploitation et un document du plan de mise en place et d'entretien de				
	te la durée du contrat. Le plan d'architecture du système du soumissionnaire doit élaborer uter tout changement de configuration du réseau demandé par un ministère.	ine strategie pour			
	tor tout ontangement de configuration du resour demande par un ministère.				
	<u>Plan d'architecture du système</u> - La réponse doit aborder, au minimum, les exigences nt 13 de la section 6.14 de l'EDT.	décrites au			
рог	iit 13 de la section 0.14 de l'ED1.	Maximum de			
Le	plan d'architecture du système est novateur et très efficace.	350 points			
Bai	ême d'évaluation :				
•	/100 Diagramme détaillé de l'implantation du réseau chez les min				
	montrant toutes les infrastructures et connexions proposées, y compris les spécifications d matériels et logiciels de la solution.	e tous les elements			
	/75 Plan indiquant comment mettre en place, maintenir et amélio	rer efficacement le			
	réseau pendant la durée du contrat.				
•	/75 Stratégie de gestion des changements, des réorientations et de	es expansions des			
	besoins ou de la capacité des ministères partenaires.				
•	/50 Preuve de redondance – aucun point unique de défaillance, ha				
•	/50 Fait preuve d'innovation dans des domaines comme la réduct	ion des coûts, de			
	l'amélioration de l'efficacité et de l'utilisation des technologies émergentes.				

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

R4 – Procédures et services opérationnels

## Nombre total de points disponibles pour le critère R4 – 3800 points

Le soumissionnaire doit présenter un plan des procédures et des services opérationnels dans lequel il décrit et illustre sa solution conceptuelle à l'égard de ces exigences en matière de service.

Pour montrer sa compréhension des exigences et sa capacité d'y répondre, le soumissionnaire doit décrire ses procédures opérationnelles proposées et son estimation des ressources pour :

- Services de relations avec les fournisseurs
- Services de centres d'appel
- Services de traitement des demandes
- Services offerts dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants
- Services offerts dans le cadre du Programme de soins de longue durée
- Services d'autorisation
- Services offerts dans le cadre des autorisations spéciales (programme des médicaments sur ordonnance)
- Services d'évaluation de l'emploi des médicaments

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».

Les facteurs suivants seront utilisés aux fins d'évaluation.

annuelle de toutes les ententes.

## Facteur I – Services de relations avec les fournisseurs

Maximum de 400 points – Mesure dans laquelle la proposition du soumissionnaire démontre que des services de relations avec les fournisseurs seront mis en service afin de pouvoir établir et maintenir des relations avec des fournisseurs et des associations au Canada. Le soumissionnaire doit décrire les processus proposés et son estimation des ressources pour l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des services de relations avec les fournisseurs.

A. Services de relations avec les fournisseurs: La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites à la section 6.16 de l'EDT. Les services de relations avec les fournisseurs sont décrits en détail et le soumissionnaire Maximum de démontre qu'ils seront très efficaces, car toutes les exigences de l'EDT sont respectées ou 400 points surpassées. Barême d'évaluation: /40 La proposition démontre une compréhension des activités et de l'effort nécessaires au service en y affectant suffisamment de ressources à temps plein. La proposition démontre une capacité bilingue suffisante pour faire en sorte que les services de relations avec les fournisseurs soient fournis dans la langue officielle voulue du fournisseur. /40 La description indique la compréhension par le soumissionnaire du besoin d'établir et d'entretenir des relations avec les fournisseurs et les associations. La proposition décrit une interprétation des politiques fédérales concernant l'inscription des fournisseurs à un programme fédéral et la création de critères nationaux concernant les fournisseurs en collaboration avec les ministères. Donne une description de la rédaction d'ententes administratives et tarifaires avec les fournisseurs lorsqu'il n'y en n'a pas, et du besoin de créer un échéancier qui garantira une révision

 $Solicitation \ No. - \ N^{\circ} \ de \ l'invitation$  51019-072007/K Client Ref. No. - N^{\circ} de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

•			
	ministères des changements aux tarifs habituels et courants.  /40 Crée d'excellents rapports avec les groupes ou associations de fournisseurs		
•	/40 Crée d'excellents rapports avec les groupes ou associations de fournisseurs permettant la discussion de leurs questions opérationnelles, politiques ou autres, et coordonne et distribue un	_	
	outil de communication aux fournisseurs - p. ex., un bulletin des fournisseurs.	.1	
•	/40 Un plan annuel des relations avec les fournisseurs sera joint au plan annuel des		
•	opérations et comprend les groupes de fournisseurs à cibler pour les négociations.  /40 Le plan annuel comprendra une description des problèmes et des		
	recommandations de résolution.		
•	/40 La responsabilité de cibler les tendances quant aux réclamations et aux		
	paiements des fournisseurs est bien décrite. Il peut s'agir, par exemple, que l'entrepreneur détermine qu'il		
	pourrait être nécessaire d'actualiser la grille des prestations en raison du niveau de rejet ou de compressions,	,	
	et qu'il en avise les ministères.		
	Facteur II – Services de centres d'appel		
Ma	ximum de 600 points – Mesure dans laquelle la proposition du soumissionnaire démontre que les services		
	entre d'appels requis seront livrés tel qu'il est décrit dans l'EDT.		
τ.	annicaionnaine deit décuine acquire estamas enfantiennalles manacées et con estimation des necessaries mon		
	soumissionnaire doit décrire ses procédures opérationnelles proposées et son estimation des ressources pour aboration, la mise en œuvre et la mise à jour des services de centre d'appels.		
1 61	dooration, la mise en œuvre et la mise à jour des services de centre d'appers.		
La	proposition du soumissionnaire doit décrire un système électronique de rapports de gestion des appels qui		
	ère des rapports afin de vérifier si toutes les normes de service sont satisfaites, et qui génère des rapports		
	ctivités, qui doivent comprendre les données sur les volumes en fonction des secteurs d'activité (cà-d.		
	gories d'appels reçus et secteur de prestation/service).		
	soumissionnaire doit fournir un exemple de rapport courant de gestion des appels et indiquer les		
	modifications, le cas échéant, qui peuvent être intégrées afin d'appuyer le système/service de traitement des		
der	demandes de soins de santé. Le soumissionnaire doit démontrer que les critères suivants sont respectés :		
	Les rapports sont produits en format courant, par exemple : PDF, Excel.		
	Les utilisateurs ayant accès peuvent les consulter en ligne et les faire imprimer.  Les utilisateurs ayant accès peuvent les consulter en ligne et les faire imprimer.		
	<ul> <li>Les renseignements sont présentés de façon logique et sont faciles à comprendre.</li> <li>Les rapports contiennent tous les éléments requis pour vérifier le respect des normes de service.</li> </ul>		
	<ul> <li>Les rapports contiennent tous les éléments requis pour vérifier le respect des normes de service.</li> <li>Les rapports contiennent les éléments requis comme les données sur les volumes, les périodes, les</li> </ul>		
	catégories des secteurs d'activité distincts; ils sont en anglais et en français; peuvent faire état d'un appe	1 ء	
	particulier et faire des renvois d'appels.	/1	
	particular of faire des ferivois à appers.		
Α.	Exploitation de centres d'appel: La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les		
exi	gences décrites à la section 6.5 de l'EDT.		
	proposition du soumissionnaire visant les services de centre d'appels est très efficace et <b>Maximum de</b>		
	atrice, et elle respecte ou surpasse toutes les exigences décrites dans l'EDT.  300 points		
Baı	ême d'évaluation :		
•	/40 La proposition décrit la mise en place de services de centre d'appel et démontre	•	
	que les ressources y sont suffisantes pour respecter les normes de services requises, et démontre que les		
	services de centre d'appel seront entièrement développés au début de la phase de l'exploitation et de		
	maintenance		

File No. - N° du dossier PWB-7-20036 Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

•		/100 La proposition montre que les services de centre d'appel suiva	nts seront mis en
	place et ma		
	0	services bilingues, dans la langue officielle du choix du demandeur (fournisseu clients);	rs, employés ou
	0	la validation de l'identité avant de divulguer des renseignements;	
	0	un système téléphonique qui doit comprendre la distribution automatique des a	nnels notamment
	O	la distribution aux ministères (par exemple, le Centre d'exception des médicam	
		canadiennes, à qui le personnel du Centre d'appels de traitement de demandes de	
		doit acheminer tous les appels liés aux décisions sur des médicaments exigeant	
		spéciale pour les membres des FC) ainsi qu'un système de réponse vocale intég	
		messagerie vocale;	,
	0	le matériel nécessaire pour pouvoir servir les clients, les membres et les fournis	seurs
		malentendants;	
	0	un mécanisme de traitement et de suivi du règlement de toutes les demandes, y	compris les
		plaintes, les préoccupations et les problèmes signalés au centre d'appels.	
•		/40 Décrit un service efficace de centre d'appels sans frais pour les	fournisseurs du
	SFTDSS et	démontre une excellente compréhension des types d'appels pouvant être attende	
•		/40 Décrit un service efficace de centre d'appels sans frais pour les	
	membres d	u SFTDSS et démontre une excellente compréhension des types d'appels pouvait	
•	11101110100	/20 Démontre un processus efficace de réponse aux appels faits de	
•		/20 Démontre que le personnel du centre d'appels aura accès à des	_
	de la santé		professionness
•	de la salite	/20 Les procédures démontrent que le personnel du centre d'appels	s aura facilement
	accès à des	scénarios préparés par l'entrepreneur en français et en anglais.	, auta tacticitioni
•		Décrit une méthode efficace de ciblage des questions souvent posées pour la pr	énaration des
	scénarios.	beent une methode enfedee de ciolage des questions souvent posees pour la pr	eparation des
	5001141105.		
B.	Rapports d	e gestion des appels: La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le m	oins, les
exi	igences décri	tes à la section 6.5 de l'EDT.	
Le	soumission	aire démontre que le système de rapports de gestion des appels sera très	Maximum de
eff	icace et que	les tous les critères décrits dans l'EDT sont respectés ou surpassés.	300 points
Ba	rême d'évalu	ation:	
•		/80 Décrit détail le système de rapports de gestion des appels qui g	énère des
	rapports pe	rmettant de vérifier si toutes les normes de service sont respectées, ainsi que des	rapports
	d'activités	comprenant les données sur les volumes en fonction des secteurs d'activités (c	à-d. catégories
		çus et secteur de prestation/services).	_
•		/70 Les rapports de gestion des appels doivent produire des rappor	ts d'activités
	hebdomada	ires, mensuels et annuels qui doivent comprendre les données sur les volumes et	
		activité (cà-d. catégories d'appels reçus et secteur de prestation/service).	
•		/80 Le soumissionnaire fournit un exemple de rapport actuel de ge	stion des appels
	et décrit en	profondeur les modifications qui seront intégrées afin de répondre aux exigence	1.1
•		/70 Le soumissionnaire démontre que les critères suivants seront re	
	o Le	s rapports sont produits en format courant, par exemple : PDF, Excel.	
		s utilisateurs ayant accès peuvent les consulter en ligne et les faire imprimer.	
		s renseignements sont présentés de façon logique et sont faciles à comprendre.	
	o Le		

Solicitation No. - N° de l'invitation 51019-072007/K Client Ref. No. - N° de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

Les rapports contiennent les éléments requis comme les données sur les volumes, les périodes, les catégories des secteurs d'activité distincts; ils sont en anglais et en français; peuvent faire état d'un appel particulier et faire des renvois d'appels.

# Factor III – Claims Processing Services

**Maximum de 900 points** – Mesure dans laquelle les services de traitement des demandes proposés par le soumissionnaire répondent aux exigences des ministères décrites dans l'EDT.

Le soumissionnaire doit décrire la stratégie qu'il propose pour l'élaboration et la mise à jour des services de traitement des demandes. Les services de traitement des demandes proposés doivent répondre aux six critères suivants :

- (1) Le plan de traitement des demandes permet d'effectuer un suivi électronique des demandes, de recevoir et de traiter les demandes, d'émettre les paiements/états récapitulatifs des demandes et de conserver l'historique (automatique et manuel) à compter de la date de mise en œuvre;
- (2) Possibilité évidente de recevoir des demandes au moyen de diverses méthodes (y compris par l'entremise d'un site Web sécurisé, par document papier, par télécopieur, par interface électronique et par d'autres méthodes proposées par l'entrepreneur);
- (3) Capacité de saisir toutes les données requises contenues dans les demandes de prestations ou demandes de redressement du SFTDSS soumises par les fournisseurs autorisés, le personnel des ministères au nom des clients, les clients ou leurs représentants et tiers;
- (4) Preuve de procédures de contrôle pour veiller à l'exactitude et à la complétude des données saisies;
- (5) Capacité à statuer sur les demandes et à effectuer les paiements connexes en fonction des règles opérationnelles fournies par chaque ministère, et toutes les demandes doivent être traitées par voie électronique, peu importe si elles ont été reçues sur papier ou par voie électronique;
- (6) Preuve que des mécanismes de communication des demandes aux fournisseurs prennent appui sur les exigences électroniques déjà en place. Les méthodes de PDS et de présentation par Internet doivent permettre de renvoyer automatiquement à l'expéditeur les résultats de la décision.

La proposition du soumissionnaire doit démontrer que toutes les demandes seront l'objet d'un suivi à toutes les étapes, soit de la réception jusqu'au traitement final, et que les processus d'adjudication et de vérification seront exécutés conformément aux règles opérationnelles de chaque ministère. La proposition doit également démontrer une compréhension de la nécessité de séparer les tâches ainsi que de veiller à maintenir une capacité bilingue suffisante (anglais et français).

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».

A. Services de traitement des demandes - La réponse du soumissionnaire doit aborder, au minimum, les			
exigences décrites au point 1 de la section 6.7 de l'EDT.			
La	stratégie du soumissionnaire pour l'élaboration et la mise à jour des services de traitement	Maximum de	
des	demandes démontre une très bonne compréhension des exigences et est très efficace.	100 points	
Barême d'évaluation :			
•	/50 La stratégie du soumissionnaire présente l'élaboration et la mis	se à jour des	
	services de traitement des demandes au moyen de processus et de systèmes efficaces, de su	ffisamment de	
	ressources et d'une mise en œuvre complète au début de la phase de l'exploitation et de ma	intenance.	
•	/50 La stratégie du soumissionnaire de mise en place et de tenue de	es services de	

Solicitation No. - N° de l'invitation 51019-072007/K Client Ref. No. - N° de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif.

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

#### traitement des demandes:

- o permet d'effectuer un suivi électronique des demandes, de recevoir et de traiter les demandes, d'émettre les paiements/états récapitulatifs des demandes et de conserver l'historique (automatique et manuel) à compter de la date de mise en œuvre, avec la possibilité d'évaluer et de payer les demandes de règlement en fonction des règles administratives de chaque ministère;
- permet de recevoir des demandes au moyen de diverses méthodes (y compris par l'entremise d'un site Web sécurisé, par document papier, par télécopieur, par interface électronique et par d'autres méthodes proposées par l'entrepreneur);
- permet de saisir toutes les données requises contenues dans les demandes de prestations ou demandes de redressement du SFTDSS soumises par les fournisseurs autorisés, le personnel des ministères au nom des clients, les clients ou leurs représentants et tiers;
- o prévoit des procédures de contrôle pour veiller à l'exactitude et à la complétude des données saisies;
- présente une preuve que des mécanismes de communication des demandes aux fournisseurs prennent appui sur les exigences électroniques déjà en place. Les méthodes de PDS et de présentation par Internet doivent permettre de renvoyer automatiquement à l'expéditeur les résultats de la décision.

doivent permettre de renvoyer automatiquement à l'expéditeur les résultats de la décision.			
<ul> <li>B. <u>Suivi des demandes</u> - La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moin au point 2 de la section 6.7 de l'EDT.</li> </ul>	s, les exigences décrites		
La proposition du soumissionnaire démontre clairement que les exigences en matière de	Maximum de		
suivi électronique des demandes sont entièrement respectées ou surpassées.	100 points		
Barême d'évaluation :			
• Les demandes sont enregistrées et suivies électroniquem	ent, de la réception au		
traitement final et à tous les points de contrôle se trouvant entre ces étapes.	1 31		
•/25 L'information relative à l'historique du suivi des deman	des est mise a la		
disposition du personnel, des clients et des fournisseurs inscrits.			
•/25 Capacité d'effectuer une recherche selon divers critères.			
•/25 Des rapports d'étapes visant les demandes sont fournis.			
C. Prise de décision relative aux demandes - La réponse du soumissionnaire doit aborder, au minimum, les exigences décrites aux points 3, 5 et 7 de la section 6.7 et à la section 6.8 de l'EDT.			
La proposition du soumissionnaire démontre une excellente compréhension des exigence			
liées à la prise de décision relative aux demandes et procure une façon très efficace de	s Maximum de 200 points		
liées à la prise de décision relative aux demandes et procure une façon très efficace de respecter ces exigences.			
liées à la prise de décision relative aux demandes et procure une façon très efficace de respecter ces exigences.  Barême d'évaluation :	200 points		
liées à la prise de décision relative aux demandes et procure une façon très efficace de respecter ces exigences.  Barême d'évaluation:  La fonction de prise de décision intègre entièrement les	200 points  données d'inscription		
liées à la prise de décision relative aux demandes et procure une façon très efficace de respecter ces exigences.  Barême d'évaluation:  La fonction de prise de décision intègre entièrement les des fournisseurs, les données sur l'admissibilité des clients/membres et les grilles d'a	données d'inscription vantages de chaque		
liées à la prise de décision relative aux demandes et procure une façon très efficace de respecter ces exigences.  Barême d'évaluation : /30	données d'inscription evantages de chaque ntrat.		
liées à la prise de décision relative aux demandes et procure une façon très efficace de respecter ces exigences.  Barême d'évaluation:  •/30	données d'inscription evantages de chaque ntrat.		
liées à la prise de décision relative aux demandes et procure une façon très efficace de respecter ces exigences.  Barême d'évaluation : /30	données d'inscription avantages de chaque ntrat.  ages, peu importe la		
liées à la prise de décision relative aux demandes et procure une façon très efficace de respecter ces exigences.  Barême d'évaluation:  La fonction de prise de décision intègre entièrement les des fournisseurs, les données sur l'admissibilité des clients/membres et les grilles d'a ministère, et elle permet d'administrer les règles de divers ministères dans un seul co  Capacité de traiter les demandes selon les types d'avanta province où les services ont été rendus et le barème utilisé.	données d'inscription evantages de chaque ntrat.  ages, peu importe la exigences complexes se		
liées à la prise de décision relative aux demandes et procure une façon très efficace de respecter ces exigences.  Barême d'évaluation:  •/30	données d'inscription evantages de chaque ntrat.  ages, peu importe la exigences complexes se		
liées à la prise de décision relative aux demandes et procure une façon très efficace de respecter ces exigences.  Barême d'évaluation: /30	données d'inscription vantages de chaque ntrat.  ages, peu importe la exigences complexes se CC admissibles en		
liées à la prise de décision relative aux demandes et procure une façon très efficace de respecter ces exigences.  Barême d'évaluation:  •/30	données d'inscription vantages de chaque ntrat.  ages, peu importe la exigences complexes se CC admissibles en		

File No. - N° du dossier PWB-7-20036 Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

•	/20 La prise de décision relative aux demandes se fait en fonction redressement des demandes est réalisé en temps réel.	de règles, et le	
•	/20 La proposition démontre une compréhension de la nécessité de trouver des		
•	moyens de réaliser des économies en fonction de l'historique du plan.  /20 La proposition démontre une compréhension de la nécessité de	e procéder à une	
	analyse à la suite du rejet d'une demande et de proposer des solutions.	_	
•			
	de la demande et rend les décisions relatives aux demandes en tenant compte de tous les récrequis qui sont précisés dans l'EDT.	suitats imaux	
•	/10 Le système permet la gestion de l'admissibilité aux quotes-parts par l'entremis	e d'autres	
	assureurs.		
	Historique des saisies manuelles: La réponse du soumissionnaire doit aborder, au minim	num, les	
	gences décrites au point 4 de la section 6.7 de l'EDT.  proposition du soumissionnaire démontre une très bonne compréhension de l'exigence		
liée	à l'historique des saisies manuelles et procure une façon très efficace de respecter cette	Maximum de	
	gence.	50 points	
Baı	rême d'évaluation :  /10 La proposition démontre une compréhension de la né	cessité de saisir	
	manuellement des éléments dans l'historique lorsque des réclamations ne sont pas payée SFTDSS.		
•	/10 L'historique complet des réclamations des clients et des mem	bres comprend un	
	historique des saisies manuelles.	_	
•	/10 Les remboursements ne sont pas émis pour un historique des	réclamations saisi	
•	manuellement si le soin a déjà été remboursé.  /10 Toutes les règles concernant la fréquence et les maximums	dans la prise de	
	décision relative à une demande s'appliquent à l'historique saisi manuellement.	dans la prise de	
•	/10 Les éléments entrés manuellement dans l'historique ne sont pa	as comptés dans le	
	fichier et le rapport des dépenses du SFTDSS.		
	<b>Règlement des demandes de paiement</b> : La réponse du soumissionnaire doit aborder, au gences décrites dans cette section au point 9 de la section 6.7 de l'EDT.	minimum, les	
La	proposition du soumissionnaire démontre une excellente compréhension des exigences		
	es au règlement des demandes de paiement et est très efficace.	Maximum de 100 points	
Baı	ême d'évaluation :		
La	proposition démontre ce qui suit :		
•	/10 Des ressources suffisantes et des procédures sont prévues pour	assurer la	
	répartition des tâches et le respect des normes de service.		
•	/10 Les paiements doivent être versés aux fournisseurs toutes les d /10 Les demandes des fournisseurs sont traitées en totalité dans les		
•	Les demandes des fournisseurs sont traitées en totalité dans les suivant leur réception.	s dix jours civils	
•	/10 Les paiements destinés aux clients, à leurs représentants et à de	es tiers autorisés	
	doivent être effectués quotidiennement et doivent être envoyés par la poste ou par dépôt di	ect dans un délai	

File No. - N° du dossier PWB-7-20036 Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

•	d'un (1) jour ouvrable à partir du traitement de la demande.		
_	/10 Les paiements versés à un client décédé sont remis à la success	sion de ce client.	
•	/10 Les paiements des demandes de clients multiples ou de tiers qu	ui sont traitées le	
	même jour doivent être regroupés.		
•	/10 Les paiements peuvent être émis par transfert électronique de f	fonds (TEF) ou	
	par chèque papier, selon la préférence du fournisseur ou du client/membre.		
•	/10 La capacité à verser des paiements aux fournisseurs en raison of		
	rétroactifs des tarifs de services est prévue. Le système doit pouvoir identifier les fournisseurs touchés,		
	calculer les rajustements et émettre les paiements.		
•	/10 Chaque paiement versé aux fournisseurs ou aux clients/tiers doit entraîner la		
	mise à jour de l'historique des paiements versés au client visé, y compris les détails sur la demande et sur le		
	paiement. On entend par « détails », le cas échéant, notamment ce qui suit : code d'avantag		
	service/produit offert, nombre d'heures ou d'unités de temps utilisées, coût à l'unité/à l'heu		
	facture, date de service, montant demandé et montant payé, identité du fournisseur, numéro		
•	/10 Un fichier électronique de tous les paiements par ordre de numéro d'identité du	a client/membre	
	peut être fourni à chaque ministère.		
E	Paiements relatifs au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC):	La réponse du	
	umissionnaire doit aborder, au minimum, les exigences décrites aux points 1 et 2 de la section		
	section 6.7 de l'EDT.	on et ponit 10 de	
	stratégie établie par le soumissionnaire pour respecter les exigences particulières du		
	ogramme pour l'autonomie des anciens combattants en matière de paiement démontre une	Maximum de	
	s bonne compréhension des exigences et est très efficace	150 points	
	rême d'évaluation :	130 points	
Da	neme a evaluation.		
Τ.,	proposition démontre ce qui suit :		
1.8			
∟a		tribution ou une	
<b>L</b> a •		tribution ou une	
• •	/20 Les paiements du PAAC sont émis suivant une entente de cont subvention établie dans le système pour les vétérans ou les survivants admissibles.		
• •	/20 Les paiements du PAAC sont émis suivant une entente de cont subvention établie dans le système pour les vétérans ou les survivants admissibles/30 La proposition démontre que les clients admissibles aux avanta	ages du PAAC	
• •		ages du PAAC ournisseur, par	
• •	/20 Les paiements du PAAC sont émis suivant une entente de cont subvention établie dans le système pour les vétérans ou les survivants admissibles/30 La proposition démontre que les clients admissibles aux avanta reçoivent leur paiement par l'entremise de la demande de remboursement du client ou du fo l'entremise de paiements anticipés périodiques (mensuels, semestriels ou annuels) ou par l'	ages du PAAC ournisseur, par	
• •		ages du PAAC ournisseur, par entremise d'une	
• •		ages du PAAC ournisseur, par entremise d'une nts du PAAC ou	
• •		ages du PAAC ournisseur, par entremise d'une nts du PAAC ou e selon la méthode	
• •		ages du PAAC ournisseur, par 'entremise d'une nts du PAAC ou e selon la méthode Le système	
• •		ages du PAAC ournisseur, par 'entremise d'une nts du PAAC ou e selon la méthode Le système	
•		ages du PAAC ournisseur, par entremise d'une nts du PAAC ou selon la méthode Le système titre de montant	
•		ages du PAAC ournisseur, par entremise d'une nts du PAAC ou selon la méthode Le système titre de montant ertaine période	
• •		ages du PAAC ournisseur, par fentremise d'une nts du PAAC ou selon la méthode Le système titre de montant extaine période a moyen de	
•		ages du PAAC ournisseur, par fentremise d'une nts du PAAC ou selon la méthode Le système titre de montant extaine période a moyen de	
• • •		ages du PAAC ournisseur, par rentremise d'une nts du PAAC ou selon la méthode Le système titre de montant ertaine période a moyen de d'une date de	
•		ages du PAAC ournisseur, par rentremise d'une nts du PAAC ou selon la méthode Le système titre de montant ertaine période a moyen de d'une date de	
•		ages du PAAC purnisseur, par l'entremise d'une ents du PAAC ou le selon la méthode Le système titre de montant ertaine période a moyen de d'une date de révu dans	
•		ages du PAAC purnisseur, par l'entremise d'une ents du PAAC ou le selon la méthode Le système titre de montant ertaine période a moyen de d'une date de révu dans	
•		ages du PAAC purnisseur, par l'entremise d'une ents du PAAC ou e selon la méthode Le système titre de montant ertaine période a moyen de d'une date de révu dans tions sont fixées	

File No. - N° du dossier PWB-7-20036 Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

G. Demandes de remboursement provenant de l'extérieur du Canada: La réponse du soumissionnaire doit aborder, au minimum, les exigences décrites au point 11 de la section 6.7 de l'EDT.			
La proposition du soumissionnaire démontre une très bonne compréhension de l'exigence et respecte les deux critères.  Maximum de 50 points			
Barême d'évaluation :  •/25 - Démontre la capacité de recevoir des demandes, de prendre des décisions connexes et de verser des paiements liés aux demandes présentées par des clients et des fournisseurs à partir d'endroits situés à l'extérieur du Canada.  •/25 - Démontre la capacité à rembourser les demandes dans la devise du pays où les articles/services ont été achetés.			
H. États récapitulatifs des demandes: La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites au point 12 de la section 6.7 de l'EDT.			
La stratégie du soumissionnaire pour respecter les exigences liées à l'état récapitulatif de demande démontre une très bonne compréhension des exigences et est très efficace.  Maximum de 100 points			
Barême d'évaluation:			

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

<u>I. Retraçage des paiements</u> : La réponse du soumissionnaire doit aborder, au minimum, les exigences décrites au point 13 de la section 6.7 de l'EDT.			
A démontré la capacité à retrace ou un nouveau TFE.	er, à effectuer le redressement et à émettre un nouveau chèque	Maximum de 50 points	
Barême d'évaluation :  •/20 La nouvelle émission de paiements de client sera traitée dans un délai de  48 heures suivant la confirmation que le paiement précédemment émis n'a pas été reçu par le client.  •/20 S'il y a lieu, les comptes doivent être rajustés et les fonds doivent être revirés au fonds ministériel approprié.  •/10 La proposition décrit une solution efficace d'émission de paiements qui ont originalement été effectués et datés avant la date de mise en œuvre.			
	Facteur IV – Services d'autorisation		
Maximum de 600 points – Mesure dans laquelle la proposition du soumissionnaire démontre que la prestation des services d'autorisation est fondée sur les règles opérationnelles de chaque ministère, tel qu'il est décrit dans l'EDT.  Le soumissionnaire doit décrire ses procédures opérationnelles proposées et son estimation des ressources pour l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des services d'autorisation.  La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».			
A. Services d'autorisation de les exigences décrites à la section	<u>traitements</u> - La proposition du soumissionnaire doit aborde on 6.9 de l'EDT.	er, au minimum,	
Les services d'autorisation sont description fournie par le soumi	décrits en détail et sont très efficaces, comme le démontre la ssionnaire des moyens pris pour respecter les exigences.	Maximum de 600 points	
Barême d'évaluation :  •/100 Les services d'autorisation de traitement sont institués à titre de centre d'expertise et des ressources suffisantes y sont affectées.			
•/50 •/50	La capacité bilingue (anglais et français) est prévue. Le soutien d'analystes et de professionnels de la santé est prév		
•/50			
•/50	laquelle l'admissibilité a été déterminée. Ils veillent à obtenir au préalable l'autorisation du ministère da	ans le cas du	
Programme de réadaptation /50 /50  plans de traitement sont trai	Compréhension démontrée de la complexité des règles d'admi Les demandes d'autorisations préalables et de prédéterminatio	ns ainsi que de	
autorisations.  •/50	Les services d'autorisation de traitement communiquent de l'in		
	des d'autorisation.  Tre et maintient des systèmes pour appuyer la prise de décision et les décisions afférentes.	et la production	

File No - N° du dossier PWB-7-20036

Buver ID - Id de l'acheteur pwb011 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### Facteur V – Programme de soins de longue durée

Maximum de 200 points - Mesure dans laquelle la proposition du soumissionnaire démontre que le soumissionnaire comprend l'exigence de soutenir le Programme de soins de longue durée.

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il comprend l'exigence voulant qu'il puisse générer automatiquement des autorisations en fonction de la transmission de données de même que produire les paiements et les faire parvenir selon les détails de l'autorisation.

Le soumissionnaire doit aussi décrire les processus qu'il entend mettre en œuvre pour veiller à ce que les lettres annuelles soient envoyées, le cas échéant.

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».

A. Programme de soins de longue durée : La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites à la section 6.10 de l'EDT.

La capacité à fournir les services requis pour soutenir le Programme de soins de longue durée Maximum de est décrite en détail et est très efficace. 200 points Barême d'évaluation : /100 Processus bien décrit permettant de recevoir automatiquement des données et générer des autorisations en fonction de la transmission des données. Processus bien décrit permettant de produire des paiements et de les faire parvenir selon les détails de l'autorisation. Les processus font en sorte que les lettres annuelles sont envoyées, le cas échéant. Facteur VI – Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) Maximum de 200 points – Mesure dans laquelle la proposition du soumissionnaire démontre que celui-ci

comprend l'exigence de soutenir le Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

Le soumissionnaire doit décrire la stratégie et les procédures qu'il prévoit pour fournir les exigences de soutenir le Programme pour l'autonomie des anciens combattants.

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».

A. Programme pour l'autonomie des anciens combattants: La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites à la section 6.11 de l'EDT.

La capacité à administrer le PAAC est décrite en détail et est très efficace.

Maximum de 200 points

Barême d'évaluation :

- /100 La stratégie et les procédures de création, par voie électronique, des autorisations au titre du PAAC qui stipulent les modalités de paiement sont détaillées et efficaces.
- Respect des exigences en matière de calculs et de rapports. /50
- Capacité démontrée à répondre aux exigences sous forme de procédures d'administration des plans de contribution et des suivis annuels détaillées et efficaces.

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

Facteur VII – Autorisations spéciales

Maximum de 600 points – Mesure dans laquelle la proposition du soumissionnaire démontre que celui-ci comprend l'exigence de fournir des services d'autorisations spéciales pour les ministères, tel qu'il est décrit dans l'EDT.

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».

A. Special Authorizations – Pharmacy Program: La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites à la section 6.12 de l'EDT.

Les services d'autorisation spéciale des produits pharmaceutiques sont décrits en détail et sont très efficaces, comme l'indique la description par le soumissionnaire de la façon dont les exigences seront respectées.

Maximum de 600 points

Barême d'évaluation:

- \_\_\_\_\_/100 Capacité démontrée à traiter en français et en anglais les demandes de renseignements selon diverses méthodes, dont : numéro sans frais, télécopie, Internet et communications papier.
- \_\_\_\_\_/100 Preuve d'un service téléphonique sans frais pour offrir des approbations selon les besoins médicaux à l'aide de professionnels médicaux.
- \_\_\_\_\_/100 Capacité à répondre à diverses demandes, incluant :
  - les autorisations de produits inscrits à la pharmacopée « Autorisation spéciale »;
  - les décisions sur la relation entre une catégorie ATC (classification thérapeutique anatomique) d'un médicament particulier et l'affection indemnisée d'un client;
  - référence sur demandes de produits hors pharmacopée (PHP) en vue de la prise de décision par une autorité compétente; les demandes d'autorisation d'avantages courants présentées par des pharmacies ne faisant pas partie du réseau de points de service (PDS); les demandes d'information générale sur les avantages admissibles.
- \_\_\_\_\_/100 Capacité à obtenir les renseignements médicaux nécessaires sur des clients en communiquant avec des pharmaciens, des médecins, d'autres fournisseurs de soins de santé et des membres du personnel des ministères par téléphone, par lettre ou par courriel.
- \_\_\_\_\_/100 Capacité à fournir une décision intérimaire au moment de l'appel, obtenir l'information nécessaire, et prendre une décision définitive dans un délai de deux semaines.
- \_\_\_\_\_/100 Capacité technique et opérationnelle pour soutenir un réseau d'environ 30 000 fournisseurs dans dix provinces et trois territoires.

#### Facteur VIII – Service d'examen de l'emploi des médicaments

Maximum de 300 points – Mesure dans laquelle la proposition du soumissionnaire démontre que celui-ci comprend l'exigence de fournir un service d'examen de l'emploi des médicaments, tel qu'il est décrit dans l'EDT.

La proposition doit décrire les processus prévus par le soumissionnaire pour veiller au respect des exigences.

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».

File No. - N° du dossier PWB-7-20036 Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME}$ 

A. Service d'examen de l'emploi des médicaments: The Bidder's response should address, at a minimum,			
the requirements outlined in section 6.13 of the SOW.			
Dans sa proposition, le soumissionnaire démon		Maximum de	
service d'examen de l'emploi des médicaments	respecte toutes les exigences et est très	300 points	
efficace.			
Barême d'évaluation :			
•/50 Procédures eff	icaces permettant de réunir des renseignements,	d'évaluer,	
d'analyser et d'interpréter l'emploi des méd	dicaments par les clients/membres, leur prescript	tion par les	
médecins et leur délivrance par les pharmac	ciens.		
•/50 Procédures eff	icaces permettant de comparer les tendances ave	ec les normes	
prédéterminées.			
•/50 Procédures eff	icaces permettant de prendre des mesures visant	t des	
améliorations et améliorer la qualité des soins en veillant à ce que les thérapies fournies soient appropriées.			
• /50 Procédures eff	icaces permettant de mesurer les résultats des in	iterventions.	
• /25 Capacité à acc	éder à l'historique complet des demandes du clie	ent.	
	iser des sources de données et des logiciels sens		
pour assurer la détection des cas de consommation inopportune et prévenir les problèmes de toxicomanie.			
• /50 Capacité à examiner systématiquement divers rapports concomitants et rétrospectifs et divers			
rapports spéciaux, et à signaler les cas d'emploi contre-indiqué de médicaments à risque élevé au ministère			
visé pour que celui-ci examine ces cas de plus près.			
	•		

File No. - N $^{\circ}$  du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

#### R5 – Plans du SFTDSS

# Nombre total de points disponibles pour le critère R5 – 5 200

Le soumissionnaire doit fournir un plan de projet intégré qui démontre sa compréhension du travail à accomplir en le décrivant, par ordre séquentiel, du début de la phase 1 (date d'attribution du contrat) jusqu'à l'achèvement de la phase 3 (achèvement progressif du contrat). Le plan de projet procure une description de chaque activité principale, une analyse des tâches et des estimations des ressources. La description du soumissionnaire doit comporter un calendrier précisant les jalons de chaque activité majeure afin de s'assurer que toutes les exigences décrites dans l'EDT sont respectées. Le cas échéant, le soumissionnaire doit préciser les exigences de l'EDT qui sont satisfaites par chaque jalon.

Le plan de projet intégré doit démontrer l'innovation dans des domaines comme la réduction des coûts, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et l'amélioration du service offert aux clients et aux fournisseurs.

Au minimum, le plan de projet intégré doit inclure les plans suivants :

- o Plan de conversion des données;
- o Plan de communications;
- o Plans de continuité des activités et de reprise après sinistre;
- O Plan de sécurité et de protection des renseignements personnels;
- O Plan d'élaboration et de personnalisation de système et plan d'essai;
- o Stratégie et plan de formation;
- o Plan de transition:
- o Plan d'inscription des fournisseurs
- O Solution d'établissement de rapports Plan d'action
- o Plan annuel des opérations
- o Plan de gestion des opérations
- o Plan visant le programme de services de vérification
- Plan d'achèvement progressif

# Facteur I – Plan de conversion de données

**Maximum de 600 points** – Mesure dans laquelle le plan proposé par le soumissionnaire démontre la capacité de commencer à offrir les services complets au plus tard 18 mois après l'attribution du contrat.

Le plan de conversion de données doit décrire, comme le précisent les ministères, la façon dont le soumissionnaire propose de faire la conversion de données et charger jusqu'à un maximum de 7 ans de données du SFTDSS de l'entrepreneur précédent à son SFTDSS. Il doit également transporter et entreposer une partie des dossiers d'archives de l'entrepreneur précédent. Le chargé de projet recevra les données qui lui seront envoyées par l'entrepreneur titulaire. Les données à convertir seront fournies à l'entrepreneur titulaire conformément au plan préalable à la mise en œuvre.

Afin d'évaluer l'efficacité du plan, les éléments suivants seront pris en compte : l'efficacité des jalons proposés, l'exhaustivité de la réponse du soumissionnaire, la compréhension des exigences par le soumissionnaire, et le caractère réaliste de la séquence des activités et des délais visant les jalons.

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».		
<u>A. Le plan de conversion de données</u> - La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites à la section 5.4 et section 6.24 de l'EDT.		
	Maximum de	
Le plan de conversion de données est très efficace.	600 points	
Barême d'évaluation :		
<ul> <li>/100 La méthode de conversion des données est efficace et démontre compréhension par le soumissionnaire du besoin, et sa capacité et son aptitude à fonctionne annoncé.</li> <li>/200 Le plan est exhaustif et les activités sont pertinentes :</li></ul>	er comme es; s; s les délais t affectées aux c'amélioration de	
•		

#### Facteur II – Plan de communications

**Maximum de 400 points** – Mesure dans laquelle le plan proposé par le soumissionnaire démontre la capacité de commencer à offrir les services complets au plus tard 18 mois après l'attribution du contrat.

Le soumissionnaire doit présenter un plan de communications conforme au plan préalable à la mise en œuvre et au calendrier intégré en vue d'établir et de maintenir des communications continues avec les ministères, les fournisseurs et les clients, et de veiller ainsi à une transition harmonieuse ininterrompue entre les contrats et tout au long de la phase d'exploitation et de maintenance.

Le plan de communications doit comprendre au moins trois voies de communication — communication web/courriel, communication écrite et centre d'appels — et doit indiquer les livrables, les calendriers de mise en œuvre et les dépendances. Le plan de communications doit aborder l'élaboration et la distribution des divers produits de communications en incluant une stratégie relative au matériel de communication qui démontre comment le matériel de communication requis sera élaboré (trousses pour les clients, y compris les brochures et les cartes, ainsi que les trousses pour les fournisseurs, les bulletins et les lettres).

Afin d'évaluer l'efficacité du plan, les éléments suivants seront pris en compte : l'efficacité des jalons proposés, l'exhaustivité de la réponse du soumissionnaire, la compréhension des exigences par le soumissionnaire, et le caractère réaliste de la séquence des activités et des délais visant les jalons.

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».			
<b>A.</b> <u>Le plan de communications</u> : La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites à la section 5.7 de l'EDT.			
Le plan de communications est très efficace.	Maximum de 400 points		
Barême d'évaluation :	•		
• /50 Le plan de communications et la stratégie relative au matériel	de		
communication démontrent une bonne compréhension du besoin et la capacité et l'aptitude			
comme annoncé.			
•			
o comprend une description de chaque grande activité et une analyse des tâche	· ·		
o les principaux jalons, livrables et interdépendances pertinentes sont indiqués	s;		
o démontre le respect de chaque besoin de l'EDT;			
o démontre que la sécurité et la confidentialité sont maintenues, au besoin.			
•/50 L'échéancier est efficace et les activités seront accomplies dan	s les délais		
prescrits sans interruption du service.			
• Le plan de ressources montre que les bonnes ressources sont a	ffectées aux		
activités nécessaires.			
•/50 Fait preuve d'innovation dans des domaines comme la réduction des coûts, l'ai	mélioration de		
l'efficacité opérationnelle et l'amélioration du service à la clientèle et aux fournisseurs, ou	d'autres		
domaines pertinents.			
Facteur III – Plans de continuité des activités et de reprise après sinistre	e		
Maximum de 300 points – Mesure dans laquelle le plan proposé par le soumissionnaire démoi			
commencer à offrir les services complets au plus tard 18 mois après l'attribution du contrat.	1		
r			
Le soumissionnaire doit présenter un plan de continuité des activités (PCA) et un plan de repris	e après sinistre		
conformément au plan préalable de la mise en œuvre et au calendrier intégré.	·		
tomormament and prantice of the major on dealth of the dealth and great			
La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».			
La simple repetition da contena de la Di-se soide par ane note de « o ».			
A. Plans de continuité des activités et de reprise après sinistre : La réponse du soumissions	naire doit		
aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.11 et 6.19 de l'EDT.	nane don		
Le plan de continuité des activités et le plan de reprise après sinistre sont très efficaces.	Maximum de		
Le plan de continuite des activités et le plan de reprise après sinistre sont très efficaces.			
	300 points		
Barême d'évaluation :			
•/50 Démontre la capacité de copie de secours et de récupération de			
des locaux et du matériel essentiel, du service à la clientèle, de l'administration et des opéra	ations.		
•/50 Démontre des locaux de reprise après sinistre pouvant assurer	les services de		
production dans un délai de quatre heures.			
•	ontre que les		
services essentiels à l'entreprise seront maintenus pendant une panne de service dans les délais de reprise visés.			
• /50 La politique de continuité des activités et la structure de gouve	rnance sont		
efficaces, les ressources nécessaires sont en place et l'équipe de reprise du PCA est sur piec			
• /40 Les stratégies d'atténuation, les interdépendances entre l'entre			

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ 51019\text{-}072007/K \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ 51019\text{-}072007 \end{array}$ 

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier  $PWB\mbox{-}7\mbox{-}20036$ 

fournisseurs sont abordées, tout comme les activités et procédures se rapportant aux activités en cas de			
panne.			
•	l'intégralité des		
données récupérées et des systèmes de gestion des données est décrite et efficace.  • /20 Le plan est tenu à jour au moyen de révisions annuelles, et les plans sont mis à	l'assai una fois		
par année, avec comptes rendus au chargé de projet.	i essai une iois		
Facteur IV – Plan de sécurité et de protection des renseignements personn	iels		
Maximum de 300 points – Mesure dans laquelle le plan proposé par le soumissionnaire démon			
commencer à offrir les services complets au plus tard 18 mois après l'attribution du contrat.	<b></b>		
Plan de sécurité et de protection des renseignements personnels comportant la vérification et la	validation des		
contrôles techniques et non techniques du point de vue de la sécurité et de la protection des rens			
personnels. Les contrôles techniques comprennent les configurations et caractéristiques de syste			
des politiques d'identification et d'autorisation, de vérification, et de sécurité du système d'exp			
contrôles non techniques comprennent la gestion et les contrôles opérationnels de sécurité tels comportement, les plans de gestion de la configuration, les plans d'urgence et les plans de repri			
des documents de contrôle d'interface, des contrôles de sécurité physique ou des accords d'inte			
	1 ' 1 1		
Le plan de sécurité et de protection des renseignements personnels évalue la mise en œuvre tecle conception de sécurité, s'assure que les contrôles de sécurité et de protection des renseignements.			
été mis en œuvre tels que décrits dans l'EDT, et s'assure que les caractéristiques fonctionnent c			
	-		
Afin d'évaluer l'efficacité du plan, les éléments suivants seront pris en compte : l'efficacité des			
l'exhaustivité de la réponse du soumissionnaire, la compréhension des exigences par le soumiss caractère réaliste de la séquence des activités et des délais visant les jalons.	sionnaire, et le		
caractère realiste de la sequence des activités et des détais visant les jaions.			
La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».			
A. Le plan de sécurité et de protection des renseignements personnels : La réponse du soumissionnaire			
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.12, 6.25 et 6.26 de l'EDT.			
	Maximum de		
Le plan de sécurité et de protection des renseignements personnels est très efficace.	300 points		
Barême d'évaluation :			
•	es		
renseignements personnels seront mises en place et qu'elles seront efficaces, et il démontre la			
compréhension par le soumissionnaire du besoin, et sa capacité et son aptitude à fonctionner comme			
annoncé.			
/75 Le plan comprend un document des activités de protection des renseignements personnels			
efficace qui décrit les infrastructures de protection des renseignements personnels, les rôles de leur			
personnel et des sous-traitants, et la méthode par laquelle on se conformera aux exigences de protection des renseignements personnels des trois ministères partenaires. Le plan devrait contenir un portrait opérationnel			
des mesures de prévention, de détection des incidents relatifs à la protection des renseignements personnels,			
et d'intervention et de rétablissement après un incident.	1		
•/100Le plan est exhaustif et les activités sont pertinentes :			

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ 51019\text{-}072007/K \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ 51019\text{-}072007 \end{array}$ 

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier PWB-7-20036 Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME}$ 

\_\_\_\_\_

o comprend une description de chaque grande activité et une analyse des tâches;			
o les principaux jalons, livrables et interdépendances pertinentes sont indiqués;			
o démontre le respect de chaque besoin de l'EDT qui s'y rapporte.			
•/50 L'échéancier et le plan de ressources sont efficaces et les activités seront			
accomplies dans les délais prescrits sans interruption du service.			
Facteur V – Plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes			
Maximum de 1000 points – Mesure dans laquelle le plan proposé par le soumissionnaire démontre la capacité de commencer à offrir les services complets au plus tard 18 mois après l'attribution du contrat.			
Le soumissionnaire doit présenter un plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes complet qui démontre la stratégie prévue par le soumissionnaire visant la mise en œuvre de la solution comme cela est décrit dans le document de conception de systèmes présenté pour répondre au critère 3. Le soumissionnaire doit démontrer la stratégie qu'il compte utiliser pour tester les systèmes, les services et les processus afin de s'assurer qu'ils respectent les exigences énoncées dans l'EDT, conformément au plan préalable à la mise en œuvre et au calendrier intégré. Le personnel des ministères participe aux essais d'acceptation par l'utilisateur, au besoin.  Afin d'évaluer l'efficacité du plan, les éléments suivants seront pris en compte : l'efficacité des jalons proposés, l'exhaustivité de la réponse du soumissionnaire, la compréhension des exigences par le soumissionnaire, et le			
caractère réaliste de la séquence des activités et des délais visant les jalons.			
La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».			
A. Plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes : La réponse du soumissionnaire			
	ı soumissionnaire		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.			
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et	Maximum de		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT. Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.			
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.  Barême d'évaluation :	Maximum de 1000 points		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.  Barême d'évaluation : /100  Le plan d'élaboration/de personnalisation de systèmes	Maximum de 1000 points		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.  Barême d'évaluation : /100 Le plan d'élaboration/de personnalisation de systèmes bonne compréhension du besoin, et la capacité et l'aptitude à fonctionner comme annoncé.	Maximum de 1000 points s démontre une		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.  Barême d'évaluation : /100  Le plan d'élaboration/de personnalisation de systèmes	Maximum de 1000 points  s démontre une ns des systèmes et vices et processus. écoulant des essais		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.  Barême d'évaluation : /100	Maximum de 1000 points  s démontre une ns des systèmes et vices et processus. écoulant des essais ritères de réussite		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.  Barême d'évaluation :	Maximum de 1000 points  s démontre une  ns des systèmes et vices et processus. écoulant des essais ritères de réussite  nt menés (unitaire,		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.  Barême d'évaluation : /100	Maximum de 1000 points  s démontre une  ns des systèmes et vices et processus. écoulant des essais ritères de réussite  nt menés (unitaire, ont à la mise à		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.  Barême d'évaluation :	Maximum de 1000 points  s démontre une  ns des systèmes et vices et processus. écoulant des essais ritères de réussite  nt menés (unitaire, ont à la mise à des données).		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.  Barême d'évaluation :	Maximum de 1000 points  s démontre une  ns des systèmes et vices et processus. écoulant des essais ritères de réussite  nt menés (unitaire, ont à la mise à des données).		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.  Barême d'évaluation:	Maximum de 1000 points  s démontre une ns des systèmes et vices et processus. écoulant des essais ritères de réussite nt menés (unitaire, ont à la mise à des données). de systèmes est		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.  Barême d'évaluation :	Maximum de 1000 points  s démontre une  ns des systèmes et vices et processus. scoulant des essais ritères de réussite  nt menés (unitaire, ont à la mise à des données). de systèmes est		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.  Barême d'évaluation:   /100	Maximum de 1000 points  s démontre une  ns des systèmes et vices et processus. scoulant des essais ritères de réussite  nt menés (unitaire, ont à la mise à des données). de systèmes est		
doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.3, 5.13 et 6.14 de l'EDT.  Le plan d'élaboration/de personnalisation et de mise à l'essai de systèmes est très efficace et novateur.  Barême d'évaluation :	Maximum de 1000 points  s démontre une  ns des systèmes et vices et processus. scoulant des essais ritères de réussite  nt menés (unitaire, ont à la mise à des données). de systèmes est		

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation 51019-072007/K Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ}\text{ VME}$ 

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

systèmes est efficace et les activités seront accomplies dans les délais prescrits sans interruption du service. /75 Le plan de ressources (estimation des ressources) montre que les bonnes ressources sont affectées aux activités nécessaires à l'élaboration/la personnalisation et la mise à l'essai de systèmes. /75 Fait preuve d'innovation dans les techniques et la méthode en ce qui concerne l'élaboration/la personnalisation et la mise à l'essai de systèmes. Facteur VI – Stratégie et plan de formation Maximum de 300 points – Mesure dans laquelle le plan proposé par le soumissionnaire démontre la capacité de commencer à offrir les services complets au plus tard 18 mois après l'attribution du contrat. Le soumissionnaire doit fournir une stratégie et un plan de formation en vue de la prestation de la formation aux employés des ministères avant la mise en œuvre du SFTDSS, puis une fois par année à la phase de l'exploitation et de la maintenance. La stratégie doit être propre à chaque ministère et comprendre une méthodologie, des programmes de formation décrivant les procédures détaillées d'accès au système et les processus administratifs, un énoncé des besoins en ressources et un calendrier d'exécution. La formation et les documents connexes sont fournis dans les deux langues officielles. Les documents de formation comprennent un manuel de l'utilisateur du système. Afin d'évaluer l'efficacité du plan, les éléments suivants seront pris en compte : l'efficacité des jalons proposés, l'exhaustivité de la réponse du soumissionnaire, la compréhension des exigences par le soumissionnaire, et le caractère réaliste de la séquence des activités et des délais visant les jalons. La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ». A. Stratégie et plan de formation: La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.16 et 6.27 de l'EDT. Maximum de La stratégie et le plan de formation sont très efficaces et novateurs. 300 points Barême d'évaluation: /100La stratégie et la méthode de formation sont efficaces et elles démontrent la compréhension par le soumissionnaire du besoin, et sa capacité et son aptitude à fonctionner comme annoncé. \_/100Le plan est exhaustif et les activités sont pertinentes : comprend une description de chaque grande activité et une analyse des tâches; 0 les principaux jalons, livrables et interdépendances pertinentes sont indiqués;  $\circ$ démontre le respect de chaque besoin de l'EDT; 0 démontre que la sécurité et la confidentialité sont maintenues, au besoin. /25 L'échéancier est efficace et les activités seront accomplies dans les délais prescrits sans interruption du service. /25 Le plan de ressources (estimation des ressources) montre que les bonnes ressources sont affectées aux activités nécessaires. Fait preuve d'innovation dans des domaines comme la réduction des coûts, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et l'amélioration du service à la clientèle et aux fournisseurs, ou d'autres domaines pertinents.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

### Facteur VII - Plan de transition

**Maximum de 400 points** – Mesure dans laquelle le plan proposé par le soumissionnaire démontre la capacité de commencer à offrir les services complets au plus tard 18 mois après l'attribution du contrat.

Le plan de transition doit décrire la façon dont le soumissionnaire propose d'assurer une transition harmonieuse avec l'entrepreneur précédent et une prestation ininterrompue des services du SFTDSS. Le plan de transition doit démontrer une compréhension de la coordination requise avec toutes les parties touchées par la transition.

Afin d'évaluer l'efficacité du plan, les éléments suivants seront pris en compte : l'efficacité des jalons proposés, l'exhaustivité de la réponse du soumissionnaire, la compréhension des exigences par le soumissionnaire, et le caractère réaliste de la séquence des activités et des délais visant les jalons.

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».

**A.** Plan de transition: La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites à la section 5.17 de l'EDT.

		Maximum de
Le	plan de transition est très efficace.	400 points
Ba	rême d'évaluation :	
•	/100 Le plan de transition démontre la compréhension par le soumis	ssionnaire du
	besoin, et sa capacité et son aptitude à fonctionner comme annoncé, et garantit une transition	on harmonieuse
	de la prestation de services. Il démontre que l'entrepreneur sera prêt à effectuer la mise en	œuvre en
	répondant aux exigences décrites dans l'Énoncé des travaux et en obtenant des résultats po	sitifs.
• /150Le plan est exhaustif et les activités sont pertinentes :		
	o comprend une description de chaque grande activité et une analyse des tâch	es;
	o les principaux jalons, livrables et interdépendances pertinentes sont indiqué	s;
	o démontre le respect de chaque besoin de l'EDT;	
	o démontre que la sécurité et la confidentialité sont maintenues, au besoin.	
•	/50 L'échéancier est efficace et les activités seront accomplies dans	s les délais
	prescrits sans interruption du service.	
•	/50 Le plan de ressources (estimation des ressources avec leurs rôl	es et
	responsabilités) montre que les bonnes ressources sont affectées aux activités nécessaires.	
•		amélioration de
	l'efficacité opérationnelle et l'amélioration du service à la clientèle et aux fournisseurs, ou	d'autres
	domaines pertinents.	
	domained permand.	

#### Facteur VIII - Plan de services d'inscription des fournisseurs

Maximum de 400 points – Mesure dans laquelle le plan proposé par le soumissionnaire démontre la capacité de commencer à offrir les services complets au plus tard 18 mois après l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation 51019-072007/K Client Ref. No. - N° de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif.

PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

La proposition du soumissionnaire doit démontrer qu'il comprend le plan de services d'inscription des fournisseurs ainsi que l'exigence de réinscrire tous les fournisseurs actuels. Le plan de services d'inscription des fournisseurs doit également aborder la situation de fournisseurs actifs qui ne se sont pas réinscrits en date de la phase d'exploitation et de maintenance.

Afin d'évaluer l'efficacité du plan, les éléments suivants seront pris en compte : l'efficacité des jalons proposés, l'exhaustivité de la réponse du soumissionnaire, la compréhension des exigences par le soumissionnaire, et le caractère réaliste de la séquence des activités et des délais visant les jalons.

Le plan d'inscription des fournisseurs comprend des détails précis sur les points suivants :

- (1) Mécanisme permettant de s'assurer que les fournisseurs répondent aux critères d'admissibilité;
- (2) Élaboration d'un formulaire d'inscription et d'une trousse des fournisseurs, et distribution de ces articles sur le Web ou par voie électronique, par télécopie ou sur papier, dans la langue officielle du choix du fournisseur;
- (3) Existence de documents pertinents (comme un accord de soumission de demandes) pour assurer la conformité du fournisseur aux directives de soumission de demandes;
- (4) Mécanisme visant à s'assurer que chaque fournisseur possède les qualifications requises;
- (5) Stratégie de communication permettant d'informer immédiatement les représentants des ministères si des fournisseurs ne possèdent pas des qualifications valides;
- (6) Capacité de l'entrepreneur à radier un fournisseur ou à fixer une date d'expiration de son agrément dans un délai d'un (1) jour ouvrable suivant la date à laquelle il en sera informé par les ministères;
- (7) Inclusion d'un plan visant à produire un rapport annuel sur les fournisseurs.

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».

A. Plan de services d'inscription des fournisseurs - La réponse du soumissionnaire doit al	border, au		
minimum, les exigences décrites aux sections 5.5 et 6.4 de l'EDT.			
Le plan est très efficace et démontre que le soumissionnaire possède une compréhension  Maximum de			
approfondie des exigences.  400 points			
Barême d'évaluation :	100 Politics		
•	a compréhension		
par le soumissionnaire du besoin, et sa capacité et son aptitude à fonctionner comme annu	oncé.		
•/150 Le plan est exhaustif et les activités sont pertinentes :			
o comprend une description de chaque grande activité et une analyse des tâc	ches;		
o les principaux jalons, livrables et interdépendances pertinentes sont indiqu	iés;		
o démontre le respect de chaque besoin de l'EDT;			
o démontre que la sécurité et la confidentialité sont maintenues, au besoin.			
• /50 L'échéancier est efficace et les activités seront accomplies de	ans les délais		
prescrits sans interruption du service.			
•	ôles et		
responsabilités) montre que les bonnes ressources sont affectées aux activités nécessaires			
•/50 Fait preuve d'innovation dans des domaines comme la réduc	tion des coûts,		
l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et l'amélioration du service à la clientèle et a	ux fournisseurs, ou		
d'autres domaines pertinents.			

Solicitation No. - N° de l'invitation 51019-072007/K Client Ref. No. - N° de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

### Facteur IX – Solution d'établissement de rapports – Plan d'action

**Maximum de 300 points** – Mesure dans laquelle le plan proposé par le soumissionnaire démontre la capacité de commencer à offrir les services complets au plus tard 18 mois après l'attribution du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir un plan pour l'établissement de rapports standards ainsi qu'une solution d'établissement de rapports spéciaux, tel qu'il est décrit dans les exigences en matière d'établissement de rapports dans l'EDT. Le soumissionnaire doit inclure la composante d'établissement de rapports du site Web sur la documentation et les rapports.

Afin d'évaluer l'efficacité du plan, les éléments suivants seront pris en compte : l'efficacité des jalons proposés, l'exhaustivité de la réponse du soumissionnaire, la compréhension des exigences par le soumissionnaire, et le caractère réaliste de la séquence des activités et des délais visant les jalons.

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».

A. Solution d'établissement de rapports – Plan d'action : La réponse du soumissionnaire d	loit aborder, à tout		
le moins, les exigences décrites aux sections 5.8, 6.21 et 6.22 et à l'annexe C de l'EDT.			
	Maximum de		
Le plan concernant la solution d'établissement de rapports est très efficace.	300 points		
Barême d'évaluation :			
• /50 La solution d'établissement de rapports est efficace et démont	re la		
compréhension par le soumissionnaire du besoin, et sa capacité et son aptitude à fonctionne	er comme		
annoncé.			
• /100 Le plan est exhaustif et les activités sont pertinentes :			
o comprend une description de chaque grande activité et une analyse des tâch	es;		
o les principaux jalons, livrables et interdépendances pertinentes sont indiqué	s;		
o démontre le respect de chaque besoin de l'EDT;			
o démontre que la sécurité et la confidentialité sont maintenues, au besoin.			
• /50 L'échéancier est efficace et les activités seront accomplies dar	is les délais		
prescrits sans interruption du service.			
• /50 Le plan de ressources (estimation des ressources avec leurs rô	les et		
responsabilités) démontre que les bonnes ressources sont affectées aux activités nécessaire			
• /50 Fait preuve d'innovation dans des domaines comme la réducti	on des coûts,		
l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et l'amélioration du service à la clientèle et aux			
d'autres domaines pertinents.	ŕ		
1			

### Facteur X – Plan annuel des opérations

**Maximum de 300 points** – Mesure dans laquelle le plan proposé par le soumissionnaire démontre la capacité d'offrir les services du SFTDSS.

Le plan annuel des opérations du soumissionnaire doit démontrer que les exigences décrites dans l'EDT seront

 $Solicitation No. - N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ 51019-072007/K \\ Client Ref. No. - N^{\circ} \ de \ réf. \ du \ client \\ 51019-072007$ 

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier  $PWB\mbox{-}7\mbox{-}20036$ 

respectées telles quelles. De plus, le soumissionnaire doit démontrer une compréhension de l'exigence liée à la présentation d'un rapport annuel des opérations qui décrit le rendement par rapport aux objectifs du plan annuel des opérations de l'année précédente.		
La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».		
A. <u>Plan annuel des opérations</u> : La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites à la section 6.1 de l'EDT.		
Le plan annuel des opérations est très efficace.  Maximum de 300 points		
Barême d'évaluation :		
<ul> <li>/100 Le plan annuel des opérations est efficace et démontre la compréhension par le soumissionnaire du besoin, et sa capacité et son aptitude à fonctionner comme annoncé.</li> <li>/100 Le plan annuel des opérations est exhaustif. Il comprend les objectifs pour l'année opérationnelle et les grandes initiatives à entreprendre, comme les communications, les négociations avec les associations, les améliorations aux systèmes, les activités de gestion administrative, etc.</li> <li>/50 Le plan annuel des opérations comprend les plans uniques requis chaque année.</li> <li>/50 Le rapport annuel des opérations est prévu conformément aux exigences.</li> </ul>		
Facteur XI – Plan de gestion des opérations		
Maximum de 300 points – Mesure dans laquelle le plan proposé par le soumissionnaire démontre la capacité d'offrir les services du SFTDSS.		
Le soumissionnaire doit fournir un plan de gestion des opérations qui démontre que les exigences décrites dans l'EDT seront respectées telles quelles. Le plan de gestion des opérations du SFTDSS décrit la façon dont les services et les pratiques de gestion seront mis en œuvre et gérés.		
Afin d'évaluer l'efficacité du plan, les éléments suivants seront pris en compte : l'efficacité des jalons proposés, l'exhaustivité de la réponse du soumissionnaire, la compréhension des exigences par le soumissionnaire, et le caractère réaliste de la séquence des activités et des délais visant les jalons.  La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».		
A. Plan de gestion des opérations: La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites au point 1 de la section 5.14 de l'EDT.		
Le plan de gestion des opérations est très efficace.	Maximum de 300 points	
Barême d'évaluation :		
•/50 La stratégie de gestion des opérations décrit comment le soumissionnaire entend mettre les services et pratiques de gestion en fonction. Il démontre une bonne compréhension du besoin, et la capacité et l'aptitude à fonctionner comme annoncé.		
desoni, et la capacité et l'aptitude à fonctionne confine annonce.		

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

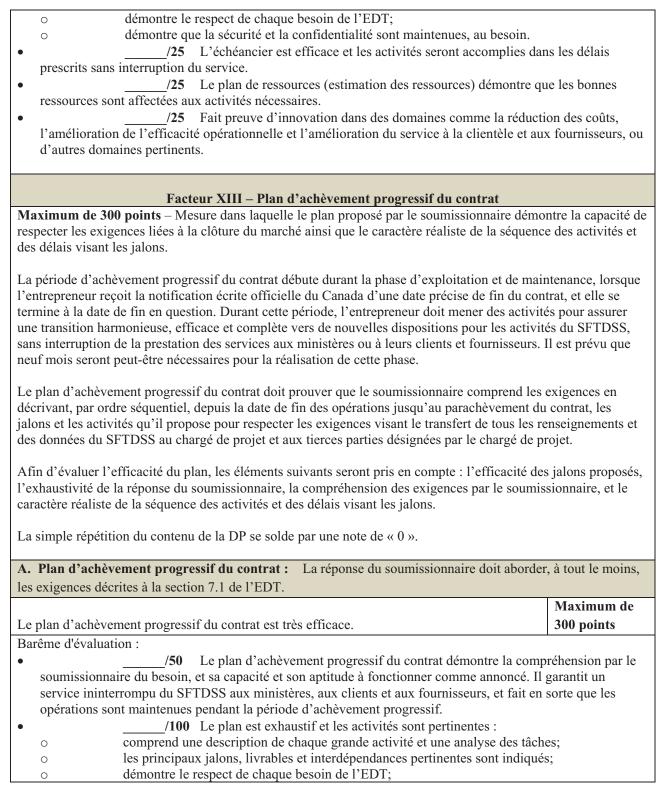
\_\_\_\_\_

•	/100 Le plan est exhaustif et les activités sont pertinentes :		
	comprend une description des grands objectifs de la réalisation du SFTDSS;		
	o décrit les grandes activités et compte une analyse des tâches;		
	o les principaux jalons, livrables et interdépendances pertinentes sont indiqués;		
	o démontre le respect de chaque besoin de l'EDT;		
	o démontre que la sécurité et la confidentialité sont maintenues, au besoin.		
•	/25 Comprend une méthode efficace de mesure et de démonstration du respect des		
	exigences opérationnelles, dont la surveillance et le respect des normes de service.		
•			
-	/25 Démontre une stratégie efficace de surveillance des facturations, du traitement des demandes et des activités des employés de l'entrepreneur.		
•	/25 La stratégie, les outils et les processus de gestion des changements		
•	organisationnels sont décrits de détail et ils démontrent que la gestion des changements est très efficace.		
•	/25 L'échéancier est efficace et les activités seront accomplies dans les délais		
•	prescrits sans interruption du service.		
•	/25 Le plan de ressources (estimation des ressources avec leurs rôles et		
•			
	responsabilités), le plan de renforcement des ressources et le plan d'urgence des ressources démontrent que les bonnes ressources sont affectées aux activités nécessaires.		
•	/25 Fait preuve d'innovation dans des domaines comme la réduction des coûts,		
	l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et l'amélioration du service à la clientèle et aux fournisseurs, ou		
	d'autres domaines pertinents.		
	Easteur VII Dlan visant la nuagramma de services de vérification		
	Facteur XII – Plan visant le programme de services de vérification		
	aximum de 300 points – Mesure dans laquelle le plan proposé par le soumissionnaire démontre la capacité de		
CO	commencer à offrir les services complets de vérification au plus tard 18 mois après l'attribution du contrat.		
	soumissionnaire doit fournir un plan visant le programme de services de vérification qui démontre que les		
	gences décrites dans l'EDT seront remplies telles quelles. Le plan du soumissionnaire doit démontrer la		
caj	pacité de fournir une gamme complète de services de vérification et d'enquête pour le compte des ministères.		
	in d'évaluer l'efficacité du plan, les éléments suivants seront pris en compte : l'efficacité des jalons proposés,		
	xhaustivité de la réponse du soumissionnaire, la compréhension des exigences par le soumissionnaire, et le		
caractère réaliste de la séquence des activités et des délais visant les jalons.			
•			
La	simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».		
<u> </u>			
	Plan visant le programme de services de vérification: La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout		
le :	moins, les exigences décrites aux sections 5.10 et 6.18 de l'EDT.		
	Maximum de		
Le	plan visant le programme de services de vérification est très efficace.  300 points		
Ba	rême d'évaluation :		
•	/100 Le plan visant le programme de services de vérification est complet et efficace,		
	et démontre la compréhension par le soumissionnaire du besoin, et sa capacité et son aptitude à fonctionner		
	comme annoncé.		
•	/125 Le plan est exhaustif et les activités sont pertinentes :		
	comprend une description de chaque grande activité et une analyse des tâches;		
	o les principaux jalons, livrables et interdépendances pertinentes sont indiqués;		

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation 51019-072007/K Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif.

PWB-7-20036



Solicitation No. - N° de l'invitation 51019-072007/K
Client Ref. No. - N° de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

	o démontre que la sécurité et la confidentialité sont maintenues, au besoin.
•	/50 L'échéancier est efficace et les activités seront accomplies dans les délais
	prescrits sans interruption du service.
•	/50 Le plan de ressources (estimation des ressources avec leurs rôles et
	responsabilités) démontre que les bonnes ressources sont affectées aux activités nécessaires.
•	/50 Fait preuve d'innovation dans des domaines comme la réduction des coûts, l'amélioration de
	l'efficacité opérationnelle et l'amélioration du service à la clientèle et aux fournisseurs, ou d'autres
	domaines pertinents.

## R6 – Évaluation et analyse des risques

### Nombre total de points disponibles pour le critère R6 – 1 200 points

Le soumissionnaire doit présenter une évaluation initiale des risques décrivant :

- les principaux risques pertinents perçus (par le soumissionnaire);
- la probabilité d'occurrence;
- l'incidence possible sur la prestation de services pour chacun des risques;
- une solide stratégie d'atténuation des risques pour chacun des risques.

Le soumissionnaire doit identifier, décrire et analyser les risques perçus liés aux plans de la phase préalable de la mise en œuvre, à la phase d'exploitation et de maintenance et à la phase d'achèvement progressif du contrat. Dans la description de chaque risque, l'évaluation permet de démontrer si ce risque peut être atténué ou évité, la probabilité qu'il survienne, son impact possible sur la prestation des services et une solide stratégie d'atténuation de ce risque. Même si le soumissionnaire doit tenir compte des risques à toutes les phases, voici des points particulièrement importants :

- les risques liés à la transition sur les plans suivants :
- a) limites du calendrier de transition,
- b) appui limité de l'actuel fournisseur de services ou du futur fournisseur de services,
- c) sécurité; protection des renseignements personnels,
- d) réinscription des fournisseurs,
- e) conversion et entreposage des données,
- f) poursuite des activités durant la transition jusqu'à l'exploitation complète et la transition de sortie;
- les risques liés à l'unicité et à la complexité du SFTDSS et les risques liés aux enjeux suivants pendant la phase de l'exploitation et de la maintenance :
- a) changements continus apportés au programme,
- b) protection des renseignements personnels des clients,
- c) maintenance des normes de service.

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».

#### Facteur I – Évaluation et analyse des risques

Maximum de 1,200 points -

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation 51019-072007/K Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

Une évaluation des risques indiquant les risques majeurs pertinents, la possibilité de contrôler, d'éviter ou d'atténuer chaque risque, la probabilité d'occurrence, l'impact éventuel sur la prestation des services et une stratégie d'atténuation des risques au cours de la phase d'exploitation et de maintenance du contrat.

- Identifie de nombreux risques relatifs à chacune des différentes phases de la mise en œuvre, en plus des risques susceptibles d'avoir une incidence sur l'ensemble du projet portant sur divers sujets des activités du soumissionnaire;
- Indication à savoir s'il est possible de contrôler ou d'éviter chaque risque;
- Probabilité d'occurrence d'un risque;
- Impact éventuel sur la prestation des services;
- Stratégie d'atténuation des risques élaborée pour chaque risque incluant une description détaillée du processus à suivre pour s'assurer de satisfaire aux exigences du SFTDSS;

  La stratégie d'atténuation de chaque risque offre une solution respectant l'échéancier requis ou assurant la continuité du service pendant l'élaboration de la solution définitive.

L'évaluation et l'analyse des risques sont décrites en détail et la stratégie d'atténuation est Maximum de innovatrice et très efficace. 1200 points Barême d'évaluation: / 450 Identification de nombreux risques pertinents relatifs à chacune des phases du projet, qui démontre une excellente compréhension des exigences de l'EDT. Valeur = 225 points pour chacun des éléments suivants. L'évaluation des risques comprend notamment les principaux risques pendant la mise en œuvre préalable et la transition, comme les délais de transition, la sécurité, la protection des renseignements personnels, la réinscription des fournisseurs, l'obtention des données et les renseignements de l'entrepreneur précédent, la conversion et le stockage des données, et la continuité des activités. L'évaluation des risques comprend notamment les principaux risques pendant la phase de l'exploitation et de maintenance comme les changements continus apportés au programme, les communications, la rédaction de rapports, la protection des renseignements personnels et la maintenance des normes de service. / 450 Efficacité : Une stratégie d'atténuation est élaborée pour chaque risque. Valeur = 225 points pour chacun des éléments suivants. Comprend une description détaillée du processus à suivre pour s'assurer de satisfaire aux 0 exigences du SFTDSS. La stratégie d'atténuation de chaque risque offre une solution respectant l'échéancier requis ou assurant la continuité du service pendant l'élaboration de la solution définitive. Exhaustivité : En plus de la présentation des risques et de l'atténuation des risques, les composantes suivantes de l'évaluation des risques sont décrites en détail. Valeur = 100 points pour chacun des éléments suivants. o Gestion/évitement : Indiquer, pour chaque risque, si on peut le gérer ou l'éviter. o Probabilité d'occurrence : Comprend la probabilité que chaque risque se matérialise, et démontre la compréhension des exigences de l'EDT. Les répercussions sur la prestation des services de chaque risque pertinent sont indiquées et démontrent une compréhension approfondie des exigences de l'EDT.

 $Solicitation \ No. - \ N^{\circ} \ de \ l'invitation$  51019-072007/K Client Ref. No. - N^{\circ} de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

R7 – Assurance de la qualité

### Nombre total de points disponibles pour le critère R7 – 800 points

Afin de démontrer sa capacité à exécuter le programme d'AQ, le soumissionnaire doit identifier et décrire les objectifs en matière d'AQ des exigences suivantes (de a à l) et décrire les procédures d'AQ qu'il entend mettre en œuvre pour atteindre les objectifs précisés.

- a) Traitement des demandes de paiement
- b) Services d'autorisation
- c) Vérification du fournisseur
- d) Vérification des titres de compétences du fournisseur
- e) Opérations financières
- f) Communications avec les fournisseurs et les clients et renseignements à leur sujet
- g) Rendement et mise à l'essai du système
- h) Établissement de rapports
- i) Gestion opérationnelle
- j) Inscription du fournisseur
- k) Manuels du SFTDSS
- 1) Formation et soutien des utilisateurs du SFTDSS

Le programme d'assurance de la qualité et son déroulement sont évalués en fonction des éléments ci-dessous.

### Facteur I – Programme d'assurance de la qualité et son déroulement

Maximum de 800 points – Mesure dans laquelle le programme d'assurance de la qualité du soumissionnaire et son déroulement sont efficaces.

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».

**A.** <u>Programme d'assurance de la qualité et son déroulement</u>: La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.9 and 6.17 de l'EDT.

Le programme d'assurance de la qualité et son déroulement sont décrits dans tous leurs détails, démontrent une compréhension approfondie des exigences et sont très efficaces.

Maximum de 800 points

Barême d'évaluation:

- \_\_\_\_\_\_/75 Le soumissionnaire décrit en détail un programme d'assurance de la qualité qui garantit l'accessibilité, la rapidité, la réactivité, la justesse et le respect des normes de sécurité et de protection des renseignements personnels, et des normes de service.
- \_\_\_\_\_\_/75 Le soumissionnaire décrit en détail un programme d'assurance de la qualité qui vise à améliorer la qualité des demandes soumises, de même que l'efficacité du traitement et des systèmes.

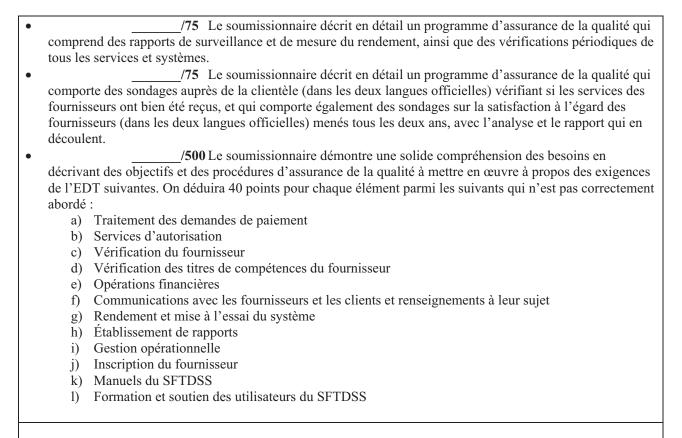
Solicitation No. - N° de l'invitation 51019-072007/K Client Ref. No. - N° de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N $^{\circ}$  du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

\_\_\_\_



Amd. No. - N° de la modif.

File No - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur pwb011 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R8 – Opérations financières

### Nombre total de points disponibles pour le critère R8 – 1600 points

Le cadre des opérations financières décrit la consignation, le contrôle et la réconciliation des demandes de fonds pour le paiement des demandes du SFTDSS, les paiements aux fournisseurs, aux clients, aux tiers et les recouvrements découlant de vérifications.

Les méthodes et procédures de contrôle et de planification de la gestion financière décrivent les méthodes et procédures de contrôle et de planification de la gestion financière qui seront utilisées.

Les politiques et pratiques financières doivent décrire les services de paiement afin de verser un paiement efficace et sécurisé aux fournisseurs, aux clients et aux tierces parties dont les demandes ont été vérifiées. Les politiques et les pratiques de contrôle financier et les rapports financiers permettent de regrouper tous les frais pour chaque fournisseur et chaque client, par province. Les paiements doivent être émis à l'intérieur des délais requis déterminés dans l'EDT, et tous les rapports financiers doivent être produits et livrés conformément aux paramètres définis dans l'EDT.

# Facteur I – Méthodes et procédures de contrôle et de planification de la gestion financière

Maximum de 800 points : Mesure dans laquelle les méthodes et les procédures de contrôle et de planification de la gestion financière proposées par le soumissionnaire sont efficaces.

La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».

A. Méthodes et procédures de contrôle et de planification de la gestion financière : La réponse du soumissionnaire doit aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.15 and 6.20 de l'EDT.

Les méthodes et les procédures de contrôle et de planification de la gestion financière sont Maximum de complètes et très efficaces. 800 points

Parôma d'ávaluation :

Da	ireille d'évaluatio	и.
•		/ 300 : La proposition du soumissionnaire comprend la description de procédures
	efficaces et sûre	s portant sur :
	0	les demandes de fonds pour le paiement des demandes du SFTDSS;
	0	les paiements aux fournisseurs, aux clients et aux tiers;
	0	les recouvrements découlant de vérifications;
	0	détection et de correction des erreurs;
	0	le recouvrement et le traitement de montants dus par suite de rajustements.
•		/ 200 : Les procédures de planification et de contrôle de la gestion financière sont bien
	définies relative	ment aux points suivants :
	0	préparation de budgets;

- réconciliation; 0
- demande de fonds pour le paiement des demandes;

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ 51019\text{-}072007/K \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ 51019\text{-}072007 \end{array}$ 

efficaces.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

800 points

0	dépenses liées aux demandes;			
0	planification de la trésorerie;			
0	gestion financière;			
0	intégrité des données financières;			
0				
0	o recouvrement de fonds;			
0	o remise des intérêts gagnés.			
•	•/300 : Les procédures et processus de planification et de contrôle de la gestion			
financi	ère démontrent :			
0	un contrôle interne efficace – les contrôles financiers comprennent l'élaboration et	la mise en œuvre		
	d'un système de contrôle interne des fonds dépensés;			
0	la séparation des tâches;			
0	la préparation efficace de budgets;			
0	1 / 11 / 1 1 1 1 0 1 0 1 0 1			
0	o la comptabilité des chèques périmés, les demandes de fonds pour le paiement des demandes du			
	SFTDSS, et le fichier de données et le rapport sur les dépenses liées aux demandes du SFTDSS;			
0	5 T T T T T T T T T T T T T T T T T T T			
0				
0	<ul> <li>l'exactitude et la probité des données financières;</li> </ul>			
0	<ul> <li>vérifications indépendantes et recouvrement efficace de fonds découlant de la vérification;</li> </ul>			
0	<ul> <li>description approfondie et choix du moment de tous les rapports nécessaires.</li> </ul>			
	Facteur II – Politiques et pratiques financières, et présentation de rapport			
Maximum	de 800 points : Mesure dans laquelle les politiques et les pratiques financières du se	oumissionnaire		
pour les se	vices de paiement sont complètes et efficaces et donnent lieu au versement du paien	nent exact et dans		
les délais v	oulus aux bénéficiaires.			
La simple répétition du contenu de la DP se solde par une note de « 0 ».				
A. Politiq	A. Politiques et pratiques financières, et présentation de rapports : La réponse du soumissionnaire doit			
aborder, à tout le moins, les exigences décrites aux sections 5.15 and 6.20 de l'EDT.				
	ues et pratiques financières pour les services de paiement sont complètes et très	Maximum de		
eff again	see of principles immediates pour les services de parement sont completes et tres			

Solicitation No. - N° de l'invitation 51019-072007/K Client Ref. No. - N° de réf. du client 51019-072007

Amd. No. - N° de la modif

File No. - N° du dossier PWB-7-20036

Buyer ID - Id de l'acheteur  $pwb011\\ \text{CCC No./N}^\circ\text{ CCC - FMS No/ N}^\circ\text{ VME}$ 

\_\_\_\_\_

